

LA PRODUCTION LOCALE : définitions et perspectives de développement dans le cadre de la modernisation des infrastructures portuaires du terminal à conteneurs de Jarry



Cahier 1 : La production locale en Guadeloupe : acteurs, organisation et poids macroéconomique

Alain MAURIN

CAHIER I

La production locale en Guadeloupe : acteurs, organisation et poids économique

Sommaire

Introduction

Chapitre I.

Quels sont les périmètres, les acteurs et les modes d'organisation au sein de la production locale ? 5

Section I. Identification des activités de la production locale

Section II. Les acteurs, les partenaires et leurs relations

I. Aspects méthodologiques

II. L'organisation des filières productives

2.1. Le secteur des industries agricoles et agroalimentaires

2.1.1. La filière « canne-sucre-rhum »

2.1.2. La filière « banane »

2.1.3. La filière fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs

2.1.4. La filière « viandes »

2.1.5. En résumé

2.2. Les autres secteurs industriels

Section III. La production locale labellisée et diagnostique de l'«authenticité locale » 30

I. Les labels et/ou les alternatives de la labellisation au sein de la production locale

1.1. Les produits labellisés

1.2. Les estampilles de reconnaissance de la production locale

II. Quel diagnostic du degré de l'«authenticité locale » ?

Chapitre II.

Le système productif local : le tissu des établissements, sa typologie et son évolution 39

Section I. Le tissu des établissements

I. La répartition par filières

II. L'évolution démographique

III. L'évolution de la structure du tissu productif

Section II. Typologie des établissements de la production locale

I. Selon la taille et la localisation géographique

II. Les grands établissements

III. Analyse comparative au sein de l'ensemble français

Chapitre III.

Le poids économique de la production locale guadeloupéenne

Section I. Le poids et les performances économiques à travers les données des comptes économiques 77

I. A partir de la définition du PIB

II. Les indicateurs comptables

Section II. Le poids économique à travers les données de l'emploi

« Ici, nous avons une production locale, ce qui n'est pas le cas de la Guadeloupe et de la Martinique. » C'est en ces termes que s'est exprimé le président de la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion en octobre 2009 lors d'une réunion d'information qui a précédé l'intervention du Président de la République sur les conclusions des Etats Généraux de l'Outre-Mer.

Le 20 février 2010, le ministre de l'Agriculture Michel Barnier avait déclaré qu' « un très gros travail devait être fait dans l'agriculture et la pêche aux Antilles pour recréer une souveraineté alimentaire et favoriser la production locale. » Appelant pour cela à la reconstruction des filières productives, il a souligné que la situation guadeloupéenne s'était déjà produite à la Réunion : « On a créé un pôle viande avec le soutien de l'Union européenne, des collectivités locales et de l'Etat français et l'on a retrouvé de la souveraineté alimentaire ».

A travers ces deux points de vue et de nombreuses autres analyses et propositions de mesures économiques esquissées pour les régions d'Outre-Mer, il est indéniable que la production locale est devenue un enjeu majeur de l'intervention des pouvoirs publics dans les Antilles françaises dans cette période post-crise 2009.

Admettant que l'Outre-Mer ne peut plus être appréhendé sous un regard monochrome, faut-il accepter l'idée du mythe de la production locale en Guadeloupe et de sa réalité à l'île de la Réunion ?

L'objectif de ce premier cahier est double. Dans un premier temps il propose une identification de la production locale en s'appuyant sur une approche allant du général au particulier, en partant du tissu d'entreprises de l'ensemble de l'économie pour en délimiter par sélections successives le champ de la sous-population représentative du tissu productif local. Le premier chapitre est ainsi consacré à la présentation des secteurs et filières de la production locale ainsi qu'à la description des principaux acteurs et activités qui en sont rattachés. Le second chapitre met en lumière la réalité actuelle du tissu des entreprises rattachées à la production locale. Le troisième chapitre dresse un portrait macroéconomique en mettant l'accent sur les aspects les plus importants permettant d'en situer le poids économique. Ce troisième chapitre offre ainsi une analyse macroéconomique des différents secteurs et filières de la production locale sous les problématiques de l'emploi, de la production, de la valeur ajoutée et du commerce extérieur.

Chapitre I.

Quels sont les périmètres, les acteurs et les modes d'organisation au sein de la production locale ?

A l'échelle le plus global, le système productif d'une économie est considéré comme l'ensemble des unités de production (ou d'agents productifs) de différentes tailles et différents statuts et dont les activités sont extrêmement variées.

En France, selon les normes établies par l'INSEE, le système productif de la nation ou des diverses régions regroupe des établissements, des entreprises, des groupes et des multinationales.

Localisé à une adresse unique, l'établissement est la plus petite unité de production. Regroupant plusieurs établissements situés en des lieux géographiques différents, l'entreprise peut répondre au statut juridique d'entrepreneur individuel et de société non financière. Comportant plusieurs entreprises, un groupe peut être implanté en France ou à l'étranger. De même, avec ses filiales installées dans différents pays, une multinationale d'origine française ou étrangère peut être un agent productif important de l'économie nationale ou régionale.

En Guadeloupe, l'appareil de production est composé de 36577 établissements au 1^{er} janvier 2008. C'est à partir de la globalité de cette population d'unités productives qu'il est possible de cerner les secteurs et filières d'activités structurant de la production locale. Plus précisément, les exercices de description et de diagnostique de la production locale attendus dans cette étude invitent à discerner celles qui, selon différents critères, forment l'ensemble des établissements concourant à la fabrication des biens et services, matériels ou immatériels, constitutifs de l'offre de la production locale guadeloupéenne.

Section I. Identification des activités de la production locale

Si la définition de la production locale de la Guadeloupe paraissait d'une évidence durant les décennies 1960 et 1970 tant les produits livrés par les unités d'activité économique étaient en nombre restreint et parfaitement identifiables quant à leur processus de fabrication et leurs inputs essentiellement locaux, il en va autrement aujourd'hui dans le contexte d'une économie guadeloupéenne offrant les reflets de la modernité et dotée d'un appareil productif largement plus complexe.

Aussi, la notion de production locale doit être appréhendée sous différents angles.

Une première approche repose logiquement sur le concept de production utilisé par l'INSEE et qui se réfère la nomenclature¹ NAF rév.2 :

¹ La nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003. Elle propose une, classification des produits français par grandes familles. On distingue plusieurs niveaux de désagrégation : niveau 1 : 21 familles de produits ; niveau 2 : 88 familles de produits ; niveau 3 : 272 familles de produits ; niveau 4 : 615 familles de produits ; niveau 5 : 732 familles de produits.

«

- Il y a production dès lors qu'il y a une transformation physico-chimique significative des produits ; la règle pratique retenue pour la majorité des cas est qu'il y a acte de production lorsque le produit vendu en sortie du processus est classé dans un poste de la nomenclature de produit au niveau le plus fin différent du ou des postes de classement des produits en entrée du processus.

- Le producteur est celui qui possède les intrants et les produits en sortie du processus, qu'il ait réalisé lui-même l'acte de transformation ou qu'il ait confié cet acte à un autre (sous-traitant auquel il a fourni gratuitement les intrants).

Le sous-traitant qui réalise la fabrication d'un produit en recevant de son donneur d'ordre, à titre gratuit, les intrants, ne produit pas un bien, mais un service industriel. Sa production n'est donc pas comptée dans les facturations du produit en question.

»

Mais à cette vision qui découle de la perception technique de la comptabilité nationale, il est utile de considérer également d'autres dimensions auxquelles renvoie la notion de « produit local ». Qu'est ce qu'un produit local ? Un produit est-il considéré comme local dès lors qu'il constitue un output d'une unité de fabrication localisée en Guadeloupe ? ou encore cette caractéristique locale doit-elle être fondée sur le pourcentage des intrants locaux ayant servi à sa fabrication ? Un produit obtient-il le statut de local dès lors que sa transformation ait été réalisée localement peu importe son origine ?

Aussi, la difficulté apparaît lorsqu'il s'agit de décider quant tel ou tel produit peut être référencé comme « produit local ». Selon le type de produit, de l'agriculture à ceux des secteurs d'activité électrique ou encore de transformation du bois, il convient de noter que le terme produit local renvoie une image relativement floue chez de nombreux acteurs économiques, qu'il s'agisse du consommateur, du fournisseur, du distributeur, etc.

Dans la sphère des produits agricoles par exemple, il existe chez les consommateurs une certaine confusion entre le « produit local » et le « produit bio ». Si les produits bio bénéficient d'une image de qualité, c'est n'est pas le cas pour les produits locaux. L'actualité scientifique environnementale fournit d'ailleurs de nombreux cas de figures illustrant que le produit local peut être sujet à la critique, à la crainte, etc.

Le sens du mot local renvoie également à la notion de proximité et de circuit court qui, selon les valeurs du marketing, sont souvent associées à des caractéristiques de qualité du produit : fraîcheur, terroir, savoir faire authentique, etc. Sous cet angle, la production locale peut être perçue comme l'ensemble des produits issus de modes de production sains (agriculture) ou répondant à des savoirs faire de la tradition (filiales techniques), en opposition aux approches de production intensive dans les circuits longs.

Compte tenu de la réalité guadeloupéenne, de la gamme des produits élaborés dans les diverses structures de production, il nous paraît opportun de proposer une définition qui prend en compte la nécessité de la cohérence avec la nomenclature de l'INSEE mais aussi les aspects du degré d'authenticité locale d'un produit :

« La production locale guadeloupéenne peut être définie comme l'ensemble des produits locaux élaborés par les établissements productifs exerçant leur activité au sein de l'archipel Guadeloupe. On distingue alors les produits locaux obtenus sans transformation et ceux qui sont issus de processus de transformation de matières premières, faisant intervenir un certain pourcentage d'intrants importés. »

De ces définitions ressortent en premier lieu la relation directe entre « activités de production » et « industrie » puisque cette dernière renvoie historiquement à l'acte productif, à la transformation de la matière et de biens intermédiaires en produits.

A l'instar de Gilles Le Blanc qui a réalisé en 2005 une étude remarquable sur « L'industrie dans l'économie française (1978-2003) : une étude comparée », nous retenons la même approche pour définir le périmètre du tissu des établissements de la production locale guadeloupéenne. Elle combine d'une part le regroupement des activités en termes de spécificités techniques du processus de production ou d'organisation en filières qui distingue les trois sections de l'industrie (les industries extractives (section C), l'industrie manufacturière (D), la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (E)) et, d'autre part, la nomenclature économique de synthèse (NES) de l'Insee qui s'appuie sur des regroupements autour de la nature des marchés.

Une première approche du tissu productif local de la Guadeloupe désigne alors les sept filières suivantes :

- les industries agricoles et alimentaires EB ;
- les industries des biens de consommation EC ;
- l'industrie automobile ED ;
- les industries des biens d'équipement EE ;
- les industries des biens intermédiaires EF ;
- l'énergie EG ;
- la construction.

Ainsi, en plus de la structuration de la NAF qui met l'accent plutôt sur les spécificités techniques du processus de production ou l'organisation en filières, cette typologie des produits a l'avantage de faciliter l'analyse économique en proposant des regroupements qui visent à refléter le comportement homogène d'agents confrontés à leur marché. Elle distingue ainsi les marchés de consommation des marchés intermédiaires inter-entreprises. De manière plus désagrégée, elle aboutit à la structure qui suit et qui correspond d'ailleurs au classement retenu par l'INSEE dans la publication « Tableaux Economiques régionaux » pour la description du tissu des établissements et entreprises de la Guadeloupe.

Structure du tissu des établissements et entreprises de la Guadeloupe par secteur et sous-secteurs

- les industries agricoles et alimentaires EB
- les industries des biens de consommation EC
 - habillement, cuir, chaussure (C1)
 - édition, imprimerie (C2)
 - pharmacie, parfumerie, entretien (C3)
 - équipement du foyer (ameublement, appareils ménagers) (C4)
- l'industrie automobile ED
- les industries des biens d'équipement EE
 - construction navale, aéronautique et ferroviaire (E1)
 - équipement mécanique (machines-outils, matériel agricole) (E2)
 - équipement électrique et électronique (E3)
- les industries des biens intermédiaires EF
 - industries des produits minéraux (extraction, verre, céramiques) (F1)
 - industrie textile (F2)
 - industrie du bois et du papier (F3)
 - chimie, caoutchouc, plastique (F4)
 - métallurgie et transformation des métaux (F5)
 - industrie des composants électriques et électroniques (F6)
- l'énergie EG
 - Production de combustibles et de carburants (G1)
 - Eau, gaz, électricité (G2)
- la construction

Comme dans les autres régions françaises, les inputs matériels de ces diverses filières de production regroupent en Guadeloupe les outputs des activités primaires ou d'autres branches manufacturières en provenance de la Guadeloupe elle-même, de la France hexagonale ou du reste du monde. Très majoritairement les établissements qui y sont rattachés exercent leur activité dans la transformation des produits agricoles traditionnels (rhum, sucre), dans l'agro-transformation plus récente (produits dérivés des fruits et légumes tels que yaourts, jus frais, plats cuisinés), dans la valorisation des produits de la pêche (poissons fumés, rillettes, ...) et dans les processus de transformation à partir de produits d'importation pour différents secteurs (la construction avec le ciment et la peinture par exemple, l'agroalimentaire avec la farine, ...).

Section II. Les acteurs, les partenaires et leurs relations

De manière générale, derrière les chiffres de dénombrement du tissu productif d'une économie sont habituellement cachés une flopée de réalités socioéconomiques et d'informations qui concernent les acteurs et l'organisation des filières. Il convient de les appréhender ici pour avoir une vision encore plus précise de l'appareil productif.

Au sein de chaque filière on retrouve en premier lieu l'ensemble des établissements qui concourent immédiatement à la conception et la fabrication des produits. Puisque ces derniers sont élaborés à partir d'inputs et de même ils sont fabriqués pour répondre à une demande, on retrouve alors des établissements apparaissant en amont (fournisseurs, etc.) de la filière et en aval (commercialisation, communication, assurance, etc.). Il faut également penser que ces entreprises partenaires peuvent se situer en Guadeloupe mais également à l'extérieur de l'archipel. Il est utile aussi d'adjoindre les aspects liés à l'environnement réglementaire au sein des branches de métiers, avec par exemple des acteurs œuvrant pour le regroupement des établissements et d'autres intervenants pour leur offrir des services divers.

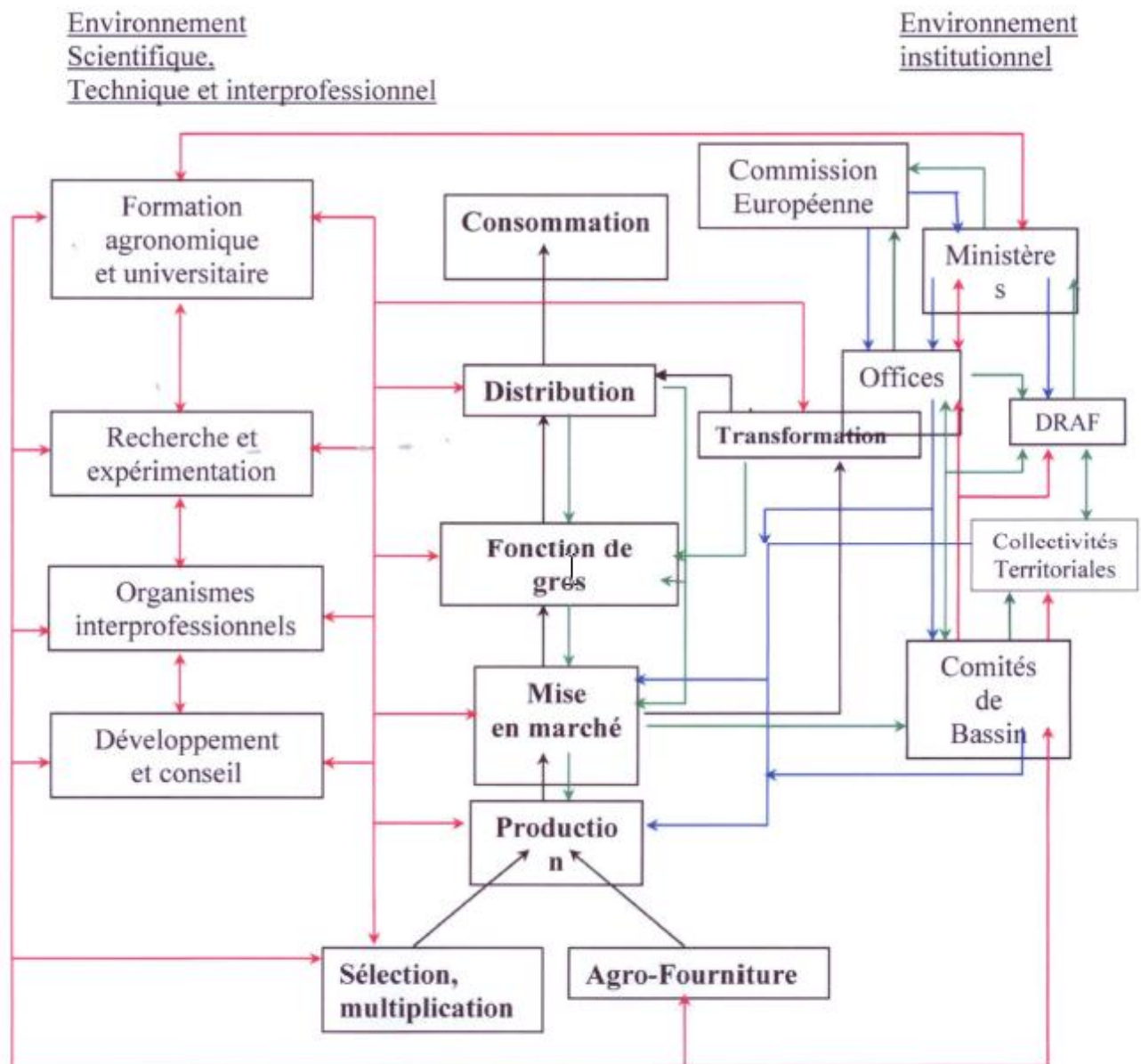
Un diagnostic de la production locale guadeloupéenne amène donc à une description de l'organisation des secteurs et filières du tissu économique ainsi qu'à une analyse de leurs forces et faiblesses.

I. L'organisation des filières : aspects méthodologiques





Il est bien admis que l'organisation des branches est une nécessité pour tous les acteurs, les entreprises en premier lieu qui peuvent en tirer des avantages multiples, les pouvoirs publics pour mieux coordonner la politique sectorielle et les ménages qui obtiennent des retombées positives en matière de prix, garantie, etc.

D'un secteur à l'autre, d'un sous-secteur à un autre et d'une famille de métiers à l'autre, les filières recouvrent des réalités complexes eu égard à la diversité des systèmes de production, des circuits commerciaux et des modes d'organisation et de régulation. Une approche unique ne peut donc convenir pour analyser l'organisation des sept secteurs énumérés précédemment ainsi que les nombreux sous-secteurs et filières qui en sont rattachés. Toutefois, autant que possible, nous pouvons retenir une analyse qui met l'accent sur les questions et problématiques génériques qui concernent ces filières. Nous adoptons ainsi une approche méthodologique développée à l'INRA qui appréhende un sous-secteur ou un groupe de filières comme un système complexe composé de trois sous-ensembles et dont chacun d'eux comporte des éléments qui sont en interaction. On aboutit à une « modélisation » sous la forme d'un organigramme (voir la figure 1) autour des trois sous-ensembles respectifs suivants :

Figure 1. Organisation des filières (exemple dans l'agriculture)



Source : INRA

-  Flux de matières
-  Flux d'information
-  Soutien technique et réglementation
-  Flux d'information économique

- le **cœur de filière** : succession d'opérations techniques, créant la chaîne des opérations autour de la production des biens jusqu'à celles de leur arrivée chez le consommateur ; elle se base sur la division du travail et permet d'élaborer l'offre de produits qui sera mise à disposition pour satisfaire les consommateurs ;

- l'**environnement institutionnel et l'organisation économique** : appareil administratif (ministères, offices) chargé de concevoir, négocier, et/ou mettre en œuvre les politiques sectorielles et économiques qui concernent des acteurs économiques de l'organisation de la production (organisations de producteurs, comités de bassins, sections nationales) et de l'interprofession ;

- l'**environnement scientifique et technique, le conseil et la formation** : met en interaction des acteurs ayant des finalités diverses portant sur la production d'innovations (techniques, économiques, organisationnelles et juridiques) destiné au cœur de filière.

Dans le cadre du tissu productif de la Guadeloupe, cette modélisation qui est directement valable pour les filières du secteur des industries agricoles et agroalimentaires conduit à identifier les structures et acteurs à associer aux éléments des trois sous-ensembles.

II. L'organisation des filières productives

2.1. Le secteur des industries agricoles et agroalimentaires

Pour les filières majeures composant de ce secteur, le constat dominant est celui d'activités fondées essentiellement sur des filières d'exportation d'une part et de filières qui peinent à offrir une gamme suffisamment riches de produits issus de la valorisation des ressources locales.

Ainsi, les gammes de produits offerts sur les marchés internes au travers des rayons des grandes surfaces et sur les tables des marchés et espaces de ventes divers dans les communes se caractérisent par :

- la présence massive d'articles importés alors que pour bon nombre d'entre eux la fabrication sur place est possible et présente des garanties plus fortes quant aux risques d'insécurité alimentaire ;
- les prix moindres des produits importés qui, malgré les coûts des longues distances nécessaires à leur arrivée en Guadeloupe réussissent à concurrencer les produits locaux ;
- l'image positive des produits locaux qui n'arrivent pas à palier leurs difficultés à s'imposer chez les consommateurs guadeloupéens et également à susciter des mesures d'accompagnement fortes de la part des décideurs.

Tant dans leur globalité que dans leurs détails, les offres de produits agricoles et agroalimentaires ne permettent donc pas de répondre pleinement aux attentes des consommateurs guadeloupéens et des autorités impliqués dans le développement économique qui sont à la recherche d'un panel de produits agricoles locaux diversifiés, accessibles et de qualité pour couvrir leurs besoins alimentaires.

2.1.1. La filière « canne-sucre-rhum »

La filière canne-sucre-rhum est une activité fondamentale pour la Guadeloupe. Elle est pourvoyeuse d'activité, d'emploi et joue un rôle capital dans la stabilité économique et sociale de l'île, impactant de nombreux secteurs d'activité.

► Les acteurs de la production et des marchés

Selon la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe (DAAF Guadeloupe), on recense dans la filière :

- 6 000 exploitations (4 300 en Guadeloupe, 1 700 à Marie-Galante) ;
- 14 000 hectares de SAU (surface agricole utile), soit 30% de la surface agricole totale ;
- 10 000 emplois en équivalent temps plein ;
- 2 sucreries (GARDEL SA en Guadeloupe, SASRMG à Marie-Galante)
- 9 distilleries (6 en Guadeloupe, 3 à Marie-Galante) ;
- 60 millions de chiffres d'affaires par an, en diminution du fait de la baisse des prix du sucre (réforme 2006).

► Le dispositif institutionnel et professionnel

La filière est structurée autour de 4 SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole), véritables relais qui réunissent les planteurs dans chacun de leurs bassins canniers respectifs :

- la SICADEG à Port Louis pour le Nord Grande Terre ;
- la SICAGRA au Moule pour le Sud et le Centre de la Grande Terre ;
- l'UDCAG au Lamentin pour l'ensemble de la Basse-Terre ;
- la SICAMA à Marie-Galante.

Il existe aussi 12 CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et 28 entreprises de travaux agricoles assurent l'ensemble des travaux de campagne et d'inter campagne (coupe de la canne, préparation des terres, replantation des cannes, etc.).

On retrouve la Chambre d'Agriculture, qui assure l'organisation de la récolte, en mettant en œuvre notamment le calendrier de coupe des entreprises spécialisées.

Par ailleurs, le Centre Technique de la Canne à Sucre (CTCS) assure coordination et expérimentation dans la filière. Il a notamment en charge la mesure de la richesse saccharimétrique des cannes réceptionnées aux usines GARDEL et SASRMG et, la gestion de l'ensemble du volet pépinières.

Enfin, une Interprofession, l'IGUACANNE, a été créée en juin 2005, et reconnue par le Ministère de l'Agriculture en Mars 2006. Elle associe d'une part, les planteurs de canne par l'intermédiaire de leurs groupements (les SICA) et des syndicats agricoles représentatifs (UPG, FDSEA, JA, MODEF), et d'autre part, les industriels par l'intermédiaire de leur syndicat (ASSOCANNE).

Les 4 SICA relais forment entre elles un groupement d'intérêt économique, le GIE Canne. C'est ce dernier qui est membre de l'Interprofession.

► L'environnement scientifique et technique

Il convient de citer à nouveau en premier lieu le Centre Technique de la Canne à Sucre (CTCS) qui est l'organisme en charge des problématiques scientifiques et techniques au sein de la filière canne. Il a pour objectifs de promouvoir le progrès technique dans la filière canne et de participer à l'amélioration des rendements de la production cannière et à la garantie de la qualité de l'industrie sucrière et rhumière.

Ses missions principales sont : les pépinières, la détermination de la richesse saccharine, l'expérimentation et l'analyse des rhums.

Le CTCS a également des missions secondaires, mais essentielles :

- animation du CORT (Comité d'orientation technique) contribuant à la coordination et à l'orientation technique de la filière canne ;
- offre de formation aux salariés des entreprises agricoles sur des thèmes techniques (machinisme, irrigation, optimisation de la richesse saccharine, gestion de l'enherbement) ;
- acteur de la communication de la filière canne à travers : des rapports d'activités, des réunions d'information pour les professionnels, des interventions pour les scolaires, la rédaction du trimestriel « Info Canne », la publication du manuel technique de référence, son site Internet.

A côté du CTS, on retrouve 3 autres organismes qui œuvrent pour la filière :

- une Commission paritaire de la canne et du sucre (CPCS), composée de planteurs et d'industriels, qui intervient dans chaque DOM sur les aspects techniques et économiques ;
- l'Interprofession des rhums traditionnels des DOM (CIRT-DOM), qui constitue un instrument de régulation et de valorisation de ces rhums sur le marché. Il regroupe l'ensemble des syndicats de la filière de chaque département ;
- un comité technique de l'ODEADOM, composé de professionnels et d'administrations, associés pour discuter des principales questions intéressant la filière canne-sucre-rhum.

2.1.2. La filière « banane »

Depuis les années 1980, la banane occupe une place majeure dans l'économie des Antilles françaises. Les économies de la Guadeloupe et de la Martinique sont connues pour leur large dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Parmi les composantes se situant en rupture de ce constat, la filière banane s'est toujours positionnée comme l'un des principaux produits d'exportation de diversification et également l'une des activités pourvoyeuses d'emplois.

► Les acteurs de la production et des marchés

La banane représente 52 millions d'euros en valeur de production 2009, soit 19% de la valeur totale de la production agricole guadeloupéenne.

En 2009, la filière a produit 55 700 tonnes de bananes sur 2 000 hectares. Selon le site élaboré par les professionnels (www.bananeguadeloupemartinique.com), la filière banane se distingue en Guadeloupe également par les données suivantes :

- le groupement Les Producteurs de Guadeloupe regroupe 200 planteurs ;
- la production de bananes était de 47 000 tonnes en 2008, 55 700 tonnes en 2009 et les prévisions pour 2010 faisaient état de 80 000 tonnes ;

- la filière banane représente 23% des exportations agricoles de la Guadeloupe et 12% des exportations totales de la Guadeloupe.
- 5,3 millions de tonnes de bananes sont consommées dans l'Union européenne, dont environ 265 000 proviennent de Guadeloupe et Martinique. Dans ces 2 régions ultrapériphériques (RUP), les revenus de 6 000 personnes en dépendent directement.

Organisation de la filière à l'export

Après la récolte, les bananes sont cueillies (vertes) et acheminées par camion vers le port autonome de Jarry dans des conteneurs frigorifiques. Elles sont ensuite transportées par bateau dans jusqu'à Dunkerque, port principal d'arrivée des bananes de Guadeloupe et de Martinique. A leur arrivée, on étudie la qualité des bananes, après cette étape, elles sont placées pendant 4 à 6 jours dans des grands entrepôts, appelés « mûrisseries ». Après avoir fait mûrir les bananes, les grossistes, ou « mûrisseurs », les livrent aux commerçants. Elles sont alors vendues dans des magasins.

Les autres ports de livraison en Europe sont : Montoir, Algéciras, Fos-sur-mer / Marseille.

La répartition des ventes est la suivante : 75% en France, 25% en expédition intra-communautaire (Royaume-Uni, République Tchèque, Espagne, Portugal, Pologne, Italie, Allemagne).

La totalité de la production exportée est commercialisée au sein de l'Union européenne.

► **Le dispositif institutionnel et professionnel**

La filière est structurée autour d'un groupement, les Producteurs de Guadeloupe (LPG). Il est issu de la fusion fin 2005 de deux groupements existants à l'époque, la SICA KARUBANA et la SICA BANAGUA.

Par ailleurs, les producteurs de Bananes de Guadeloupe & Martinique ont choisi, fin 2003, de se fédérer au sein de l'UGPBAN (Union des Groupements de Producteurs de Bananes). Elle regroupe donc 3 groupements de producteurs : en Martinique, BANAMART et BANALLIANCE, et en Guadeloupe, les Producteurs de Guadeloupe. Ces groupements emploient 80 personnes qui apportent un soutien direct aux planteurs des deux îles dans les domaines de l'agro-technique, des achats, de la finance et des ressources humaines. L'UGPBAN quant à elle se charge de promouvoir et de commercialiser la Banane de Guadeloupe et de Martinique. L'UGPBAN regroupe 800 producteurs, soit la totalité des planteurs des deux îles, et commercialise 100% de la production. Les équipes agro-techniques, qualité, marketing et commerciale de l'UGPBAN sont basées à Rungis et à Dunkerque (soit 42 salariés).

Le rôle particulier de l'UGBAN

Acteur majeur de la filière banane, l'UGPBAN remplit de nombreuses missions :

- économique, en participant au développement de la filière (1^{er} employeur privé des Antilles Françaises avec 6000 emplois) ;
- politique, en représentant les producteurs auprès des pouvoirs publics français et européens ;
- environnementale, en fédérant les producteurs autour de pratiques culturelles respectueuses du terroir dont la Banane de Guadeloupe et Martinique tire sa richesse ;
- sociale, en rassemblant les producteurs autour de conditions de travail en ligne avec la réglementation française et européenne ;

- commerciale, en organisant le regroupement de l'offre, sa promotion et sa communication coordonnée et valorisante pour le marché métropolitain.

C'est une organisation représentative de toute une profession, qui agit chaque jour auprès des instances gouvernementales, européennes, et de l'ensemble de la filière commerciale (mûrisseurs, distributeurs, détaillants, etc.), pour faire exister et valoriser la Banane de Guadeloupe & Martinique sur le marché de l'Union européenne.

Aujourd'hui, l'Union maîtrise 100% de la commercialisation directe de la production des deux îles réalisée par 769 exploitations agricoles. Cette situation, inédite en 70 ans d'histoire de la Banane de Guadeloupe et Martinique, a permis de passer d'une logique d'écoulement à une logique de valorisation, dans l'intérêt de l'origine et de l'amélioration de la recette des producteurs.

L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes se pose également en garant des conditions de production, sociales, économiques et environnementales en vigueur dans l'Union européenne. La Banane de Guadeloupe et Martinique s'inscrit aujourd'hui parfaitement et concrètement dans le cadre d'un développement durable de la Guadeloupe et de la Martinique.

► **L'environnement scientifique et technique**

La filière banane locale doit faire face à des enjeux, notamment environnementaux, qui sont importants pour son développement et sa pérennisation. Ainsi, en 2008, la filière a décidé d'accélérer les progrès entrepris depuis 10 ans, en signant avec le ministère de l'agriculture et les collectivités locales le Plan Banane Durable. Ce plan a un triple objectif : économique, en assurant la pérennité de la filière ; social, en améliorant les conditions de travail, les évolutions de carrière via les formations et transferts de compétences ; environnemental, en réduisant l'impact de la production sur l'environnement.

De plus, pour la Recherche et le Développement, la filière s'appuie sur des structures scientifiques comme le CEMAGREF et le CIRAD. Ensuite, le transfert entre la recherche et les producteurs est assuré par le nouvel Institut Technique de la Banane :

- *Le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)* : il apporte aux groupements de planteurs son savoir-faire (protocoles d'expérimentation, méthode d'analyse...) et ses moyens techniques (appareillages scientifiques). C'est le principal organisme de recherche intervenant dans la filière banane.
- *L'ITBAN (Institut Technique de la Banane)* : Association loi 1901, l'ITBAN dispose d'une antenne en Guadeloupe et d'une antenne en Martinique. Le conseil d'administration (UGPBAN et groupements de planteurs) définit les priorités du programme d'expérimentation annuel. Un Conseil d'orientation scientifique et technique (COST), constitué par les représentants des organismes de recherche et présidé par le CIRAD, joue un rôle consultatif (prospective, suggestions de nouvelles études). Il évalue aussi, en amont et en aval, les travaux d'expérimentations. L'ITBAN travaille aussi en réseau avec les Instituts techniques des autres filières agricoles en métropole (comme le CEMAGREF) et avec ceux des Canaries et de Madère. Il collabore aussi avec les Centres Techniques de la Canne à Sucre de Guadeloupe et Martinique.

2.1.3. La filière fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs

Face à l'importance de la canne et de la banane dans la production agricole guadeloupéenne, il a fallu valoriser et renforcer la notion de diversification à travers de nouvelles productions de fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs.

En 1989, la production de fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs était assurée par 9216 exploitations agricoles. En 2007, on ne comptait plus que 3704 exploitations. Le nombre d'exploitations a donc connu une forte diminution sur quelques années, de plus, la superficie totale exploitée a également baissé (-51,2%). Les exploitations les plus touchées ont été les très petites exploitations, en revanche les exploitations « professionnelles » se sont maintenues. L'incertitude d'un certain nombre d'exploitants concernant la succession au sein de leur activité confirmerait cette tendance pour les années à venir.

En 2007, la filière comptait plus de 10 000 emplois. Elle est une source d'emplois importante dans le milieu rural. Toujours en 2007, sur les 3728 exploitations de la filière, 1363 étaient des exploitations « professionnelles » et exploitaient 80% de la superficie. La production repose donc essentiellement sur ces exploitations « professionnelles ». De plus, La pluri-activité est une dominante forte de la filière, ainsi en 2007, 680 des 1363 exploitants « professionnels » travaillaient à temps complet.

► Les acteurs de la production et des marchés

Fruits

Melon

La culture du melon est une filière bien structurée, conduite par des exploitations fortement spécialisées.

La Production de melons s'est réellement mise en place en 1983 avec la création de l'Association des Producteurs de melon. Aujourd'hui, 5 groupements se partagent le marché dont 4 tournés vers l'exportation. Une demande d'appellation d'Identification géographique protégée (IGP) a été soumise auprès des instances européennes, est en cours de reconnaissance.

Troisième produit agricole à l'export (2/3 de la production sont exportés), cette culture est devenue un atout principal de l'agriculture guadeloupéenne.

Ananas

En 2007, trois cents exploitants pratiquent la culture de l'ananas.

Les exploitations de plus de 5ha de SAU sont au nombre de 130 et cultivent près de 240 ha d'ananas, soit 1,8 ha en moyenne chacune. Les exploitations de moins de 5ha de SAU sont au nombre de 163 et cultivent 104 ha d'ananas, soit 0,6 ha en moyenne.

La culture de l'ananas s'est implantée en Guadeloupe à partir de la décennie 1970, principalement dans le Nord de la Basse-Terre et la côte-au-vent. Dans les années 1980, divers plans ont permis de développer progressivement cette culture qui vient en complément des autres cultures de diversification.

A partir de 1994, une dizaine de producteurs se regroupent dans l'Association des Producteurs d'Ananas de Guadeloupe (APAG), créant ensuite une structure de commercialisation, la SICAPAG

(fin 2003), avec une quarantaine d'adhérents.

Les plantations ont triplé depuis 25 ans, mais la production ne trouve pas de débouchés réels à l'exportation. D'autant plus que la filière connaît des problèmes phytosanitaires et est exposée aux aléas climatiques.

Agrumes

660 agriculteurs possèdent des plantations d'agrumes.

La production fruitière étant saisonnée de décembre à février, une grande part des agrumes consommés en Guadeloupe est importée, soit 4 600 tonnes par an (40% de la consommation). Afin d'assurer un approvisionnement régulier tout au long de l'année, certains producteurs ont tenté de désaisonnaliser leur production en provoquant un stress hydrique au sein de leur verger. Mais cette pratique diminue fortement la durée de vie du verger.

Légumes / Tubercules

Légumes

La population de producteurs de légumes est en constante diminution, mais on recense actuellement environ 1 700 exploitations.

Parallèlement, la surface en production continue sa progression et la surface moyenne par exploitation progresse nettement pour atteindre 1,40 ha, ce qui traduit une certaine professionnalisation. En 25 ans, la culture légumière a connu un essor important. La surface consacrée aux légumes frais progresse et se situe autour des 2 000 hectares alors que la production a doublé pendant la même période.

Cependant, ces cultures demeurent sensibles aux déséquilibres hydriques ainsi qu'aux attaques parasitaires qui influent sur les rendements et sur les prix. L'exportation des légumes locaux se résume essentiellement au melon, la tomate s'exporte vers la Martinique. Actuellement le volume de légumes frais importés représente 22% des besoins du marché (celui-ci ne recouvre pas les produits transformés, ni les conserves, ni les produits surgelés).

Tubercules

En 2007, les tubercules sont cultivés par 2 200 agriculteurs. La superficie moyenne cultivée est de 39 ares par exploitation. La superficie globale en tubercules est de 850 ha se répartissant ainsi :

- Igname 450 ha
- Malanga 40 ha
- Madère 100 ha
- Manioc 100 ha
- Patate douce 160 ha

Fleurs

En 2007, on dénombre environ 140 producteurs de fleurs dont 15% sont des producteurs spécialisés.

La superficie consacrée à la production florale est de l'ordre de 200 ha. Il s'agit essentiellement de culture en plein champ (sous ombrière pour l'anthurium hybride et sous forêt pour l'anthurium standard) qui s'est substituée à la culture sous bananeraie. La superficie cultivée en fleurs coupées a doublé entre 1981 et 2007.

La production horticole connaît un développement certain malgré les problèmes de dépérissements causés par une bactérie spécifique qui a affecté, depuis 1982, la production d'anthuriums hybrides et standards.

Il existe en Guadeloupe des espèces endémiques intéressantes déjà bien exploitées, mais la lutte contre la concurrence suppose une offre plus diversifiée, qui passe par l'importation de vitro plants qui ont montré une tolérance à la bactériose, notamment pour les anthuriums.

La production est majoritairement destinée au marché local (60%), mais, une partie significative (40%) se dirige vers l'exportation.

Cette proportion est encore plus marquée pour les anthuriums qui sont essentiellement destinés au marché local, car la production hollandaise exerce une très forte concurrence sur le marché hexagonal.

La production d'alpinia présente un bel avenir et des perspectives de développement intéressantes reposant sur des fleurs de très grande qualité, et tenant bien en vase.

► Le dispositif institutionnel et professionnel

L'Interprofession

Créée le 20 Mai 2009, L'Interprofession Guadeloupéenne des Fruits, des Légumes et de l'horticulture (IGUAFLHOR) symbolise la volonté de restructuration de la filière fruits, légumes et horticulture.

Elle regroupe l'ensemble des acteurs de la filière, répartis en quatre familles distinctes : les producteurs, les agro-transformateurs, les distributeurs et les approvisionneurs.

On y définit les règles de fonctionnement et de contractualisation entre les différents échelons de la filière. Les acteurs sont réunis en 8 catégories de produits : tomate/salade/concombre, melon, autres légumes, fruits, cultures vivrières, plantes aromatiques et médicinales), café/vanille/cacao, l'horticulture), et selon une estimation globale, L'IGUAFLHOR produit 100% des melons, 90% des tomates, 10% des carottes et plus de 50% des produits horticoles (fleurs).

Son but est de mieux coordonner les efforts de développement, de conquérir des parts de marché, de diversifier la production, d'orienter la production vers les besoins du marché et des consommateurs, de mettre en valeur les produits de la filière et l'agriculture biologique, de limiter les intrants, de protéger l'environnement et l'agriculture biologique, et de fournir à la population guadeloupéenne des produits agricoles de qualité et en quantités au cours de l'année.

2.1.4. La filière « viandes »

► Les acteurs et données de la production et des marchés

La filière « viandes » se distingue par sa pluralité, avec plusieurs productions au sein de la même filière. Les principaux acteurs de l'élevage peuvent être répartis en deux groupes :

Les opérateurs en amont : l'entreprise Grands Moulins des Antilles (GMA) est l'unique fabricant d'alimentation animale de Guadeloupe. Les ventes ont lieu sur le site ou chez un des 18 revendeurs de son réseau. Il existe toutefois quelques distributeurs d'aliments métropolitains (marques Sanders, Guyomarc'h, Terrena, etc.), mais leur volume ne représenterait que moins de 5% des importations totales. Deux importateurs principaux approvisionnent le marché guadeloupéen en poussin et œufs à couver : AVIPRO et le Domaine de Saint-Alary, ce dernier disposant d'un couvoir.

Les structures d'aval : la filière ruminante dispose de 2 abattoirs (Moule et Marie-Galante) pour une capacité de 2500 tonnes par an. Depuis Juillet 2008, un atelier de découpe est en place au Moule afin de diversifier l'offre auprès des producteurs locaux.

Les éleveurs de la filière porcine font abattre leurs animaux (porcs charcutiers et cochons de réformes) dans un des 2 abattoirs départementaux : l'abattoir privé Cochon Pays Guadeloupe (CPG) pour les adhérents de la COOPORC, l'abattoir du Moule pour les autres producteurs.

La filière avicole dispose de 4 unités d'abattage : la ferme de Houdam (Morne à l'Eau), la ferme de DALCIAT (SICAVIG, Baie-Mahault), l'EARL la Victorienne (Baie-Mahault) et l'établissement Fleming au Lamentin.

Le département compte également 11 tueries à usage privé : des petites unités qui sont orientées vers l'abattage de poulets lourds, à raison de 400 poulets par semaine et des unités de plus grande capacité (2000 à 3000 poulets par semaine) plus orientées vers l'abattage de poulets standards ou de poules pondeuses de réforme.

L'unique abattoir cynicole de Guadeloupe est celui de M. Cidéron au Lamentin, d'une capacité de 400 lapins par semaine.

Par ailleurs, il existe 4 unités de découpe de viandes qui fournissent les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et les boucheries artisanales : 1 en porcs : CPG (Sainte-Rose) ; 2 en volailles de chair : M. FERDY et la ferme de Houdan ; 1 site multi-espèces : la ferme de Desmarais à Basse-Terre.

► Le dispositif institutionnel et professionnel

Les organisations de producteurs

- La SICA CAP VIANDE créée en 2000, regroupe plus de 1000 éleveurs dont 20% adhérents au groupement, pour un total de 7000 bovins, principalement localisés sur Grande Terre. Elle assure la commercialisation des animaux, l'appui technique aux éleveurs et la fourniture de matériel d'élevage (clôture, petits équipements, etc).
Après une phase de consolidation, l'année 2007 a été marquée par une nette progression des volumes commercialisés (915 têtes, soit une hausse de 30% par rapport à l'année précédente). Générant un chiffre d'affaires de plus de 300k euros, le magasin de la SICA constitue un lieu d'échange important et régulier avec les éleveurs.
- La SICA PEBA, créée en 2006, à partir de la SPEBA (Syndicat des Paysans Eleveurs de la Basse-Terre) réalise l'encadrement technique et la commercialisation des animaux d'une douzaine d'adhérents (400 vaches environ).

L'interprofession

L'interprofession Guadeloupéenne de la Viande et de l'Élevage (IGUAVIE) a été créée en 2004, par les professionnels guadeloupéens de l'élevage, afin de fédérer, de mieux coordonner et rationaliser les efforts de développement et de conquérir des parts de marché supplémentaires du secteur de l'élevage.

L'IGUAVIE est une structure de concertation qui rassemble principalement les producteurs, les transformateurs et les distributeurs en vue de réglementer et promouvoir leur rapport.

Elle regroupe 8 filières de production : bovine, porcine, cunicole, œuf, volaille de chair, caprine-ovine, apicole, aquacole.

L'IGUAVIE a pour mission de favoriser le développement durable de la production locale de viande et de tout autre produit de l'élevage, d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur en quantité, régularité et qualité et participer à toute action concourant à la promotion de ce secteur.

Son fonctionnement est assuré par 8 comités de gestion (un par filière) composés des représentants des familles professionnelles concernées et chargés de proposer des orientations. De plus, un Conseil d'administration, regroupant les représentants de toutes les familles professionnelles, est chargé de valider de façon unanime les actions et de les mettre en œuvre.

Ses partenaires sont composés de 35 structures, affiliées au sein de 6 familles professionnelles : production, approvisionnement, abattage, transformation, boucherie et importation/distribution. On distingue successivement :

- Pour les producteurs : Association des apiculteurs de Guadeloupe (Apigua), coopérative agricole des producteurs caprins de la Guadeloupe (Cabricoop), coopérative d'insémination artificielle de la Guadeloupe (COOPIAG), sica cap viande (Cap viande), sica des producteurs éleveurs de la Basse-Terre (Speba), sica volailles de chair de la Guadeloupe, société coopérative agricole Cooporc, société coopérative agricole Karukéra porc, syndicat des producteurs aquacoles de la Guadeloupe, syndicat des producteurs d'œufs au sol de la Guadeloupe (SPOSG) et unité de promotion et de sélection de la race bovine (Upra créole).

- Pour les abatteurs : abattoir Cidéron (lapin), abattoir Cochon pays Guadeloupe (porcin), abattoir de Marie-Galante (bovin, porcin, ovin et caprin), abattoir de la ferme de Houdan (volaille), abattoir Ferdy (volaille), abattoir la victorienne (volaille), abattoir du Moule (bovin, porcin, ovin et caprin).

- Pour les approvisionneurs : atelier de multiplication Biabiany (porcin), atelier de multiplication Ocean (aquacole), Avripo, et société caribéenne de fabrication et de transformation agroalimentaire (Socafra).

- Pour les distributeurs : la grande distribution et le syndicat des bouchers et des métiers de la viande de Guadeloupe.

Les résultats de la filière sont prometteurs : le volume commercialisé en 2007 était de 20 000 tonnes de viande soit une progression de 33% par rapport à 2006. Toujours en 2007, l'élevage représentait en valeur la deuxième production agricole du département, derrière la canne à sucre.

Il convient de noter que l'Office de Développement de l'Economie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) et l'Union européenne travaillent à travers des programmes de soutien aux diverses filières animales ultramarines.

L'ODEADOM, créé en 1984, est chargé d'œuvrer depuis le 1er avril 2009 au développement durable de l'économie agricole des cinq départements d'outre-mer.

La filière petits ruminants « caprins et ovins »

Créée en 1996, la coopérative CABRICOOP a connu depuis quelques années un regain d'activité que l'embauche d'un animateur est venue conforter. Elle mène une campagne active d'adhésion de nouveaux producteurs (55 adhérents en 2007) qui se traduit par un net développement des volumes commercialisés.

En 2007, près de 500 têtes ont été commercialisés en carcasse auprès des bouchers et GMS locales. La proportion des ovins est en progression régulière, pour atteindre désormais 30% des animaux et près de 45% du tonnage de viande de la structure. La poursuite de cette tendance était attendue pour 2008.

Il faut savoir aussi savoir qu'au début des années 2000, l'abattage contrôlé représentait annuellement un peu plus de 40 tonnes, contre 9 tonnes en 2007.

La filière porcine

Deux jeunes coopératives sont présentes depuis 2006, chacune dotée d'un technicien pour l'appui aux producteurs et la gestion au quotidien de la mise en marché :

- KARUKERA Porc, regroupant une quinzaine d'éleveurs pour un cheptel de l'ordre de 650 truies productives ;
- COOPORC, structure commerciale créée en 2004, à partir d'une poignée d'éleveurs porcins spécialisés, avec un cheptel de truies en progression régulière (près de 600 truies productives en 2008 pour 25 adhérents de la coopérative).
- L'abattage, la découpe et la commercialisation sont assurés par une structure privée (CPG basée à Sainte-Rose).

La filière avicole

La SICA Volaille de Chair, créée en Décembre 2005, avec une vingtaine de membres :

- 11 producteurs de poulets standards (55 jours) ;
- 6 producteurs plus orientés dans la production de coqs, de poulets lourds ou de type fermier, de pintades et de dindes,
- 1 fabricant d'aliment : la GMA, 1 fournisseur de poussins : AVIPRO
- 1 abattoir : celui de la Ferme de Houdan, équipé pour les poulets standards ;
- 2 abattoirs (Ferdy et La Victorienne) équipés pour les autres types de volaille.

Le potentiel de la production est de 6000 poulets standards par semaine (5000 m² répartis au sein de 14 bâtiments). La production en 2007 était assez éloigné de ce potentiel : 150 tonnes seulement de volailles de chair ont été traitées au niveau des abattoirs, représentant environ 60% de la production locale de viande volaille. Un technicien assure le suivi technique des élevages et participe à l'animation de la SICA (gestion administrative, participation aux comités animés par l'Interprofession, etc.)

La filière cynicole

Le syndicat des Eleveurs de Lapins de Guadeloupe (SYLAP) est la structure professionnelle sur laquelle s'appuie le programme sectoriel. Il se compose de 15 adhérents, rassemble près de la moitié des volumes produits annuellement et devrait évoluer prochainement vers le statut de SICA.

► L'environnement scientifique et technique

La filière « viandes » peut s'appuyer sur un certain nombre de partenaires :

- *l'Etablissement Départemental de l'Élevage (EDE)* : c'est un service de la Chambre d'Agriculture qui a pour mission d'assurer l'identification réglementaire des bovins, ovins, caprins et porcins ; d'apporter un appui technique aux producteurs de ruminants et de porcs (reproduction, alimentation, investissements) ; de constituer les dossiers d'installations ; de centraliser et d'assurer la cohésion entre les demandes des organisations de producteurs (programmes sectoriels, schéma génétique, etc.).
- *L'INRA* qui possède une Unité de Recherche Zootechnique composée de deux stations expérimentales situées en Grande-Terre (bovins et ovins à Gardel) et sur la Basse-Terre (ovins et porcins à Duclos). Les objectifs de recherche visent à promouvoir les races locales (bovin créole, cabri créole, mouton Martinik) et en porc (porc créole), et à valoriser au maximum les ressources alimentaires de l'île.
- *Le CIRAD* : l'antenne locale du CIRAD participe à la recherche variétale en canne à sucre et en banane. Dans ces productions, elle apporte également un appui technique aux agriculteurs. Dans le domaine de l'élevage, l'équipe locale du département Elevage et Médecine Vétérinaire (EMVT) a développé plus particulièrement ses activités concernant la lutte contre les tiques et les maladies transmises par ces dernières (cowdriose, anaplasmoze, etc.), en menant un travail de surveillance à l'échelle caribéenne d'une part, et en travaillant à l'élaboration d'un vaccin contre ces maladies d'autre part.
- *L'UPRA Créole* : c'est un programme de sélection du bovin créole de Guadeloupe reconnu en 1995 et visant à mettre en valeur les aptitudes de production et de reproduction de ces vaches dans le contexte caribéen ;
- *la Coopérative d'Insémination Artificielle de Guadeloupe (COOPIAG)*, qui réalise annuellement environ 2 000 inséminations auprès de ces adhérents.

2.1.5. En résumé

Pour le secteur agricole qui agrège plusieurs sous-secteurs bien représentés en nombre en Guadeloupe et structurés autour de nombreux acteurs, une vue synoptique de l'ensemble des organisations intervenant au stade de la production ou de la commercialisation peut être appréhendée par le tableau 1 qui est extrait du « Programme de développement rural de la Guadeloupe » FEADER 2007-2013.

Cette synthèse met en exergue une structuration professionnelle sous la forme d'interprofessions ou d'O.P bien avancée pour les grandes filières traditionnelles et les principales filières de diversification végétale (melon et ananas) et animale. A l'inverse, cette structuration est peu développée pour les filières des cultures maraîchères, vivrières florales.

Tableau 1.6. Les niveaux d'organisation des filières agricole en Guadeloupe

FILIERES	INTER PROFESSIONS	ORGANISATION DE PRODUCTEURS	GROUPEMENTS STRUCTURES	COMMERCIALISATION
CANNE SUCRE	IGUACANNE		SICADEG SI CAGRA SICAMA UDCAG GIE CANNE	GARDEL SA SRMG
RHUM			SRIG	CIRT DOM GARDEL SA SRMG
BANANE		L. P. G (Les Producteurs de Guadeloupe)	Adhérents à L. P. G.	UGPBAN
MELON		CARAIBES MELONNIERS SARL EXOSOL ANTILLES FRUITS SOLEIL FRUITS LES MARAICHERS DU LEVANT	GROUPEMENTPRODUCTEURS INDEPENDANTS	BOYER S. A SOLDIVE Ets BLOCKEL PARIS SOLEIL FRUITS LES MARAICHERS DU LEVANT GROUPEMENT- PRODUCTEURS INDEPENDANTS
ANANAS		SICAPAG	GROUPEMENT-PRODUCTEURS INDEPENDANTS ADHERENTS DE LA SICAPAG	SICAPAG
CULTURES VIVRIERES		UPROFIG (Union de producteurs)	SYPRODIV APSIG GROUPEMENTPRODUCTEURS INDEPENDANTS PRODIGNAME GUADIGNAME	

Source : PDR GUADELOUPE 2007-2013 - *Etude diagnostique agriculture CAHETEL*

Tableau 1.7. Les niveaux d'organisation des filières agricole en Guadeloupe (suite)

FILIERES	INTER PROFESSIONS	ORGANISATION DE PRODUCTEURS	GROUPEMENTS STRUCTURES	COMMERCIALISATION
CULTURES FLORALES ET ORNEMENTALES			GIE CODEFLEUR GROUPE DE PRODUCTEURS TROPICAL FLEURS	GAEC JARDINS DE St ELOI FEDERATION DES PEPINIERISTES GAEC JARDIN DE VALOMBREUSE
			GROUPEMENT PRODUCTEURS INDEPENDANTS	GROUPEMENT PRODUCTEURS INDEPENDANTS
CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHES			GIE METISS	COOP GUADELOUPE MARAICHAGE COOP DE L' EST
			GIE CARAIBES PRODUCTION	
			GIE SUD BASSE TERRE	CARAIBES CROC SAVEURS
			GIE CARAIBES SALADES	ANTILLES FRUITS
			GIE NORD GRANDE TERRE	SOLEIL FRUITS
			ASSOCIATION LES 3 A	CARAIBES MELONNIERS
			GROUPEMENTPRODUCTEURS GIE PRODUITS DU TERROIR GIE DIRECT PRODUCTEURS LES MARAICHES DU LEVANT	LES MARAICHES DU LEVANT
DIVERSIFICATION	IGUAVIE		GROUPEMENTPRODUCTEURS INDEPENDANTS	GROUPEMENTPRODUCTEURS INDEPENDANTS (GMS)
			SPEBA	URPAG-SICA CAP VIANDE
			SICA CAP VIANDE	KARUKERA PORC
			UPRA CREOLE	COPORC
			COOPORC	CABRICOOP
			CABRICOOP	CIDERON
			SICA VOLAILLES DE CHAIR	SICAVIG-SYPOG
			SICAVIG-SYVOG	FERME DE HOUDAN
			CUNIGUA	FERDY
			SYPAGUA	LA VICTORIANE
	APIGUA	BOUCHERS INDEPENDANTS		

Source : PDR GUADELOUPE 2007-2013 - *Etude diagnostique agriculture CAHETEL*

2.2. Les autres secteurs industriels

En France, le nombre et la diversité des produits et services industriels sont trop importants pour pouvoir prétendre à l'élaboration d'un modèle unique descriptif de l'organisation et du fonctionnement du secteur industriel, dans la pluralité de ses sous secteurs, branches et filières. En fait, cet exercice implique d'élaborer pour chaque filière industrielle une approche à l'image de celle présentée précédemment.

Cependant, de manière globale, il peut être considéré ici d'abord l'approche du Ministère de l'industrie dans sa présentation des métiers de l'industrie :

Une entreprise industrielle est composée de 4 pôles essentiels :

- ▶ La conception :
 - Recherche et développement
 - Bureau d'études
 - Stylisme, modélisme et design
- ▶ La production
 - Fabrication
 - Achats
 - Informatique industrielle
 - Organisation de la production
 - qualité
- ▶ La maintenance
- ▶ La gestion, la vente et le transport
 - Administration et comptabilité
 - Commerce
 - logistique

▶ Le dispositif institutionnel et professionnel

L'Association des Moyennes et Petites Industries de Guadeloupe (AMPI)

L'AMPI de Guadeloupe est une association très active qui œuvre pour la production locale depuis 1974. Elle regroupe de nombreux membres et représente plusieurs secteurs. Elle se donne pour mission d'assurer la représentativité du secteur industriel, et de défendre et promouvoir les intérêts des entreprises de ce secteur, ainsi que leurs produits.

La Chambre de Commerce des Iles de Guadeloupe

- Représente les entreprises : elle défend leurs intérêts, agit en tant que force de propositions auprès des pouvoirs publics.
- Est acteur de la politique d'aménagement du territoire : elle contribue à la rénovation de l'urbanisme commercial et à la revitalisation des centres villes, en vue de conforter l'attractivité de sa circonscription. Informe les acteurs économiques et anticipe les évolutions de l'environnement économique.
- Accueille, accompagne, conseille les entreprises : elle suscite le goût d'entreprendre, facilite la création, renforce la présence des entreprises sur les marchés de la Caraïbe, en Europe et à l'international.

- Forme les chefs d'entreprises, leurs salariés et les particuliers : Elle oriente son action plus particulièrement vers les langues étrangères, l'apprentissage et la formation continue.
- Assure la gestion d'équipements structurants

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

En France, une chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) est un établissement public administratif chargé des questions intéressant l'artisanat (formation, économie, conseil, immatriculation, représentation auprès des pouvoirs publics, etc.).

Il y a en principe une chambre de métiers et de l'artisanat par département (quelquefois deux) dont le financement repose en partie sur la « taxe pour frais de chambre de métiers » perçue auprès des entreprises artisanales répertoriées, mais aussi des stages obligatoires pour les chefs d'entreprises artisanales, des immatriculations et des subventions régionales concernant les fonds d'assurance formation.

La Chambre de métiers est une chambre consulaire, c'est-à-dire que son autorité n'est pas un fonctionnaire mais un président (lui-même artisan) assisté d'un bureau d'artisans élus par leurs pairs. Toutefois elle se trouve sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, représenté par la Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions libérales (DCASPL) et par le préfet au niveau du département.

► L'environnement scientifique et technique

La Direction Régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

Ses missions principales sont les suivantes :

- Contribuer à la création et au développement des entreprises (PME) à caractère industriel et de services aux entreprises, par la mise en œuvre de dispositifs adaptés de soutien individuels ou collectifs (aides en faveur des transferts de technologies ; aides au conseil externe ; à l'emploi ; à la compensation des coûts de transport ; aux investissements matériels- immobilier d'entreprise / équipements de production- ; aides concourant à l'innovation ou contribuant à l'appropriation par les PME des technologies de l'information et de la communication).
- Agir sur l'environnement des entreprises pour renforcer leur compétitivité.
- Préparer les entreprises aux enjeux internationaux (mondialisation, développement durable,).
- Bien connaître le tissu industriel régional pour comprendre et anticiper ses évolutions dans un contexte géographique et économique particulier.

Les établissements de recherche

L'environnement de recherche en lien avec le secteur de l'industrie s'articule autour des organismes de recherche publics ou privés implantés en Guadeloupe.

Les données disponibles sont rassemblées dans le Livre Blanc de la Recherche en Guadeloupe qui a été réalisé en 2008 sous l'initiative du Conseil régional. Globalement, les activités de recherche sont animées par les entités listées dans le tableau 1.8.

Tableau 1.8. Établissements guadeloupéens de recherche en 2009

Etablissements publics de recherche ou assimilés	EPST • INRA • Observatoire Volcanologique de la Soufrière (qui dépend d'un EPST (IPGP – CNRS/INSU)) EPIC • BRGM • CIRAD EPA • Météo France
Etablissements d'enseignement supérieur	Université des Antilles et de la Guyane • UFR établies en Guadeloupe • IUT • IUFM
Fondation	Institut Pasteur
Recherche hospitalière	CHRU
UMR et regroupements	UMR (UAG – INRA – CIRAD) « Qualitrop » UMR 763 Inserm – UAG – Paris 7
Autres entités	Centre Caribéen de la Drépanocytose Guy Mérault Centre Technique de la Canne à sucre – CTS Institut Régional de Pêche Marine

Source : Conseil régional de la Guadeloupe, Livre Blanc de la Recherche en Guadeloupe : Etat des lieux et Etude prospective, 2008.

Des éléments descriptifs et analytiques de l'évaluation du dispositif de recherche figurent dans le diagnostic réalisé par le cabinet ITD-Eu (Innovation, Territoire et développement en Europe) dans le cadre de ce livre blanc :

« Le pilotage des politiques, incombe aux administrations déconcentrées de l'Etat et au Conseil régional. Cependant, l'Université détermine sa politique de recherche à travers une contractualisation avec l'Etat, et les organismes de recherche nationaux ont leur propre politique de recherche, leurs propres programmes et peuvent avoir des priorités différentes de celles des partenaires institutionnels majeurs.

...

La population totale de R&D en Guadeloupe en 2006 (832 selon la DRRT) représente 0,49% de la population active (0,58% dans l'UE 25 et 0,57% en France en 2004), tandis que la population de chercheurs (385 chercheurs et enseignants chercheurs selon la DRRT) représente 0,22% de la population active (et 0,3% si l'on prend en compte le chiffre de 505 personnels de recherche avancé également par la DRRT), à comparer aux 0,41% dans l'UE25 et 0,38% pour la France.

...

Il existe certes des centres techniques et professionnels tels que celui de la Canne (CTICS), l'Institut Régional de la Pêche et de Marine (IRPM), ou le Centre Caribéen de Drépanocytose qui travaillent en étroite collaboration avec l'INRA, le CIRAD, l'IFREMER notamment. Leur rôle d'interface entre producteurs de connaissance et « acteurs de la production » se limite dans la plupart des cas à répondre à des demandes très précises des producteurs agricoles, des pêcheurs, pour améliorer les process industriels, les rendements et la qualité ou la résistance des variétés. Il s'agit davantage

d'assistance et d'un appui scientifique et technique qui ne débouche que très rarement sur des transferts de connaissance (de la recherche vers l'entreprise) et le développement et la création d'entreprises innovantes. »

► Les acteurs de la production et des marchés

Au sein de chaque sous-secteur, on retrouve le parc des établissements industriels impliqués dans les activités liées aux pôles énumérés plus haut : conception, production, maintenance, gestion, vente et transport.

Il est évidemment impossible d'envisager ici une énumération des nombreux acteurs de ces cœurs des filières industrielles que constituent les établissements qui forment les différents sous secteurs des industries des biens de consommation (habillement, cuir, chaussure (C1) ; édition, imprimerie (C2) ; pharmacie, parfumerie, entretien (C3) ; équipement du foyer (ameublement, appareils ménagers) (C4)), des industries des biens d'équipement (construction navale, aéronautique et ferroviaire (E1) ; équipement mécanique (machines-outils, matériel agricole) (E2) ; équipement électrique et électronique (E3)) et des industries des biens intermédiaires (industries des produits minéraux (extraction, verre, céramiques) (F1) ; industrie textile (F2) ; chimie, caoutchouc, plastique (F4) ; métallurgie et transformation des métaux (F5) ; industrie des composants électriques et électroniques (F6)). Contrairement à la configuration du secteur agricole, l'existence des équivalents des organisations de producteurs n'est pas forcément pertinente dans les filières industrielles.

Au sein de ce secteur industriel, c'est dans les métiers de l'artisanat qu'apparaissent ces démarches de structuration des acteurs producteurs. Le tableau 1.9 donne la liste des organismes qui effectuent les regroupements des entreprises artisanales guadeloupéennes et indique d'ailleurs que cette structuration est calquée sur le modèle existant dans l'hexagone : l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) est la structure fédérative la plus globale, « elle est constituée des trois grandes organisations professionnelles qui fédèrent ces catégories d'entreprises : la CAPEB pour l'artisanat du bâtiment, la CNAMS pour l'artisanat de la fabrication et des services et la CGAD pour l'artisanat et le commerce alimentaire de proximité, ainsi que l'hôtellerie-restauration. » (voir le site de l'UPA).

Tableau 1.9. Les niveaux d'organisation de l'artisanat en Guadeloupe

FILIERES	INTER PROFESSIONS	Confédération des entreprises artisanales	Fédération par métier
ARTISANAT	UPA GUADELOUPE Union Professionnelle Artisanale de Guadeloupe	CNAMS GUADELOUPE Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services	Chambre Syndicale de la Couture et des Métiers de la Mode de la Guadeloupe Syndicat des Artisans d'Art de Production Guadeloupéenne
		CAPEB GUADELOUPE Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de Guadeloupe	
		CGAD GUADELOUPE Confédération Générale de l'Alimentation en Détail	Fédération des Artisans Boulangers – Pâtisseries de la Région Guadeloupe SBCMV Présidente Syndicat des Bouchers Charcutiers et des Métiers de la Viande SCTRG Présidente Syndicat des Cuisiniers Traiteurs et Restaurateurs de la Guadeloupe

Section III. La production locale labellisée et diagnostique de l'«authenticité locale »

Se promener dans les commerces de l'archipel Guadeloupe peut réserver des surprises lorsque l'on découvre la provenance des produits offerts à la vente. C'est également l'étonnement qui prévaut lorsque l'on découvre parfois des produits artisanaux vendus sur des plages ou lors de manifestations de type foire commerciale.

Ainsi, en Guadeloupe et dans bien d'autres lieux, les produits manufacturés tout comme ceux de l'alimentation deviennent de plus en plus en effet des outputs élaborés en masse dans quelques lieux de la planète, souvent par quelques multinationales, du fait de la globalisation du commerce et tendent vers la standardisation.

Répondant à la logique de la rentabilité qui implique directement les économies d'échelle et qui mettent en œuvre des stratégies de formatage du comportement des consommateurs, les grands groupes industriels imposent la commercialisation de produits standardisés et marquetés.

La labellisation offre une alternative à ce mouvement d'uniformisation en permettant de distinguer des produits de proximité face aux équivalents classiques.

Dans l'alimentaire par exemple, dans les localités où elle est de mise, elle vise à « proposer une palette de produits naturels variés tout en incitant le consommateur à consacrer plus de temps à l'acte alimentaire pour retrouver un goût authentique et adopter un style de vie plus hygiénique. » (Rastoin, 2009).

Labelliser un produit signifie donc de lui octroyer une garantie officielle de qualité. En pratique, un label est défini comme étant une étiquette ou une marque spéciale créée par un syndicat professionnel ou un organisme parapublic et apposée sur un produit destiné à la vente, pour en certifier l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des normes préétablies.

I. Les labels et/ou les alternatives de la labellisation au sein de la production locale

Pour la Guadeloupe qui est placée dans le contexte européen et qui voit son marché intérieur largement ouvert aux produits du reste du monde, en subissant d'ailleurs les impacts négatifs des marchés fortement concurrentiels, comme c'est le cas pour l'agroalimentaire, il faut reconnaître que la stratégie de la labellisation est une solution pour les entreprises locales qui n'ont aucune marge pour faire jouer l'effet de taille (abaissement des coûts).

Le label leur offre la possibilité de différencier leurs produits sur la base de critères d'authenticité et de ressources suis generis.

Dans bon nombre de domaines, les entreprises guadeloupéennes peuvent faire valoir la qualité spécifique de leur production, en particulier les aspects liées aux bonnes conditions agro-climatiques et agro-écologiques ainsi qu'à la maîtrise de procédés de fabrication.

Les avantages de la production du terroir sont connus et portent notamment sur deux dimensions fondamentales : le processus de fabrication ne peut être délocalisé, ce qui est bénéfique pour le maintien de l'activité et de l'emploi ; l'utilisation d'un label bien signé est un gage officiel de qualité pour le produit concerné, situation qui procure plus de marges de manœuvre en matière de prix, qui sont ainsi supérieurs aux prix standards.

1. Les produits labellisés

En Guadeloupe, les productions agricoles et alimentaires de qualité peuvent se voir attribuer le « Label RUP ».

Qu'est-ce que le label RUP ?

C'est le seul signe officiel et collectif de qualité réservé aux productions spécifiques des régions ultra-périphériques (R.U.P.), issues de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Les régions ultra-périphériques de l'Europe sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, les îles espagnoles des Canaries et les îles portugaises des Açores et Madère. La notion d'ultra-périphérie est reconnue depuis 1992 et le traité de Maastricht. Elle tient compte de la situation particulière de ces territoires, notamment l'éloignement, l'insularité ou l'enclavement, la faible superficie, le relief et le climat difficiles et la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits. Le label RUP a été créé par la communauté européenne afin de faire connaître et de favoriser la consommation des productions des R.U.P. A chaque RUP son label et son symbole graphique.

Qui peut obtenir label RUP Guadeloupe ?



Le label RUP Guadeloupe est réservé aux agriculteurs et éleveurs qui produisent en Guadeloupe et aux agro-transformateurs qui élaborent des produits à base de matières premières issues de l'archipel guadeloupéen (51% minimum) ou qui respectent un savoir-faire traditionnel.

Quelles sont les garanties d'un produit labellisé RUP ?

Chaque produit doit faire l'objet d'un cahier des charges que le producteur s'engage à respecter. Le cahier des charges porte sur la définition de normes de qualité, le respect des modes et des techniques de culture, de production ou de fabrication, ainsi que sur le respect des normes de présentation et de conditionnement. Les produits doivent par ailleurs être conformes à la réglementation en vigueur.

C'est la Commission Régionale des Productions Agricoles de Qualité (CORPAQ) qui statue sur les cahiers des charges et octroie un agrément qui autorisera le producteur à faire figurer le label sur ses produits. Cette commission regroupe les institutionnels (DAF, DGCCRF, DRCE, Région, Département), les associations de producteurs et les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie). Les avis de la Commission sont

validés par un arrêté préfectoral. L'agrément est valable cinq ans. Durant cette période, des contrôles sont effectués auprès des producteurs afin de vérifier le respect du cahier des charges.

Quels sont les produits guadeloupéens bénéficiant de ce label ?



L'association Label Guadeloupe, créée en Mai 2006, regroupe les producteurs qui ont prouvé leur savoir-faire et ont accepté de se plier à de strictes exigences afin que leurs produits obtiennent le « Logo RUP ». L'objectif principal de l'association est de faire la promotion du Logo RUP et des productions labellisées.

Le plan de communication annuel (2006-2007) prévoyait la création et l'impression de plusieurs supports (plaquettes produits-producteurs, flyers, bâches, roll-up, box produits, affiche 4x3, parution presse, spot TV) ainsi que la création d'un site Internet. Tous ces objectifs ont été réalisés, et un plan de communication encore plus ambitieux est prévu pour les années à venir.

Les produits labellisés

- Produits labellisés 2001-2004

- ✓ Melon
- ✓ Banane
- ✓ Fruits séchés
- ✓ Café
- ✓ Vanille
- ✓ Liqueurs
- ✓ Condiments
- ✓ Assaisonnements
- ✓ Poissons Fumés
- ✓ Confitures

- Produits labellisés 2005-2008

- ✓ Dictame
- ✓ Poudre à Colombo
- ✓ Boisson alcoolisée à l'orange
- ✓ Tomate
- ✓ Massalé
- ✓ Banane Plantain
- ✓ Ananas
- ✓ Jus de canne stabilisé
- ✓ Farine de manioc

Liste des producteurs membres de l'association Label Guadeloupe

Depuis 2009, 17 producteurs satisfont aux règles imposées dans le cahier des charges du logo RUP. Leur objectif est d'élargir le champ de leurs perspectives auprès des consommateurs, dans le département ou à l'extérieur, en leur garantissant la qualité des leurs produits : fraîcheur, naturel, terroir.

Liste des producteurs membres de Label Guadeloupe ayant obtenu l'agrément pour l'affichage du logo RUP

Producteurs agréés	Produits agréés
TERROIR	assaisonnements condiments
PERIANIN	dictame
ESAT ALIZE	confitures
MABI	liqueurs
VANIBEL	café
CARAIBES MELONIER	melon
CARAIBES FUMES	poissons fumés
SA GARDEL	sucre
HABITATION LAURICHESSE	boisson alcoolisée à l'orange
NARAYANINSSAMY CLEMENT	poudre à colombo et massalé
TROPICAL FOOD	fruits séchés
SARL GUAD'EPICES	massalé
ASSOCIATION VERTE VALLEE	café et liqueurs
SICAPAG	ananas, tomates, banane plantain, piment
CANNE 3000	jus de canne
FARIMAG	farine de manioc
KICHENASSAMY ROLAND	salades

2. Les estampilles de reconnaissance de la production locale

Le logo Produit Péyi

L'Association des Moyennes et Petites Moyennes Industries (AMPI) de la Guadeloupe a créé un logo se rattachant à la production locale dans le but de permettre une identifier facile des produits locaux. Il s'agit du logo suivant qui est le support de toutes ses campagnes de communication :



Les conditions d'attribution du logo sur un produit se résument essentiellement à l'adhésion à l'AMPI :

- Justifier d'une activité industrielle sur le sol guadeloupéen ;
- Posséder un code NAF industriel ;
- Avoir plus de 5 salariés dans l'entreprise.



L'AMPI est une association très active qui œuvre pour la production locale depuis 1974. Elle regroupe de nombreux membres et représente plusieurs secteurs. Elle se donne pour mission d'assurer la représentativité du secteur industriel, et de défendre et promouvoir les intérêts des entreprises de ce secteur, ainsi que leurs produits.

Le logo de l'IGUAVIE



L'objectif de l'IGUAVIE avec l'APIGUA (un de ses membres) est de contribuer au développement de la production du miel en Guadeloupe ainsi qu'à sa valorisation. Ainsi, on peut lire :

« Elle a été créée en 2004, par les professionnels guadeloupéens de l'élevage dans le but de fédérer, mieux coordonner et rationaliser les efforts de développement et de conquérir des parts de marché supplémentaires du secteur de l'élevage.

IGUAVIE est une structure de concertation qui rassemble principalement les producteurs, les transformateurs et les distributeurs en vue de réglementer et promouvoir leur rapport.

Elle regroupe 8 filières de production : bovine, porcine, cunicole, œuf, volaille de chair, caprine-ovine, apicole, aquacole.

Ses missions sont de favoriser le développement durable de la production locale de viande et de tout autre produit de l'élevage, d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur en quantité, régularité et qualité et de participer à toute action concourant à la promotion de ce secteur.

Son fonctionnement est assuré par 8 comités de gestion (un par filière) composés des représentants des familles professionnelles concernées et chargés de proposer des orientations. De

plus un Conseil d'administration regroupant les représentants de toutes les familles professionnelles est chargé de valider de façon unanime les actions et de mettre en œuvre celles-ci.

Ses partenaires sont composés de 35 structures, affiliées au sein de 6 familles professionnelles : production, approvisionnement, abattage, transformation, boucherie et importation/distribution. Ses résultats sont prometteurs : le volume commercialisé en 2007 est de 2000 tonnes de viande soit une progression de 33% par rapport à 2006. L'élevage représente en valeur la deuxième production agricole du département, derrière la canne à sucre.

»

II. Quel diagnostic du degré de l'«authenticité locale » ?

Au sein des filières pour lesquelles il n'existe pas encore de label, l'alternative mise en place est l'adoption de logos avec comme principale contrepartie l'adhésion de l'entreprise à la structure fédérative proposant le logo. Aussi, cette démarche alternative apparaît comme une étape intermédiaire vers la création d'un label.

Il faut rappeler que la labellisation confère au produit un gage de qualité, des garanties et une certification lorsqu'un ensemble de critères est réuni. De manière générale, on retrouve :

- des critères sociaux
- des critères écologiques (process de production respectueux de l'environnement, par exemple absence d'engrais synthétiques ou de pesticides chimiques dans le cas de l'agriculture)
- des critères économiques
- des critères concernant la qualité du produit final
- des critères concernant la santé du consommateur
- des critères sur les modes de communication avec le client

En outre, compte tenu des évolutions sociétales, de l'évolution des habitudes des consommateurs, de la technologie, un critère peut être pertinent à un instant t puis ne plus l'être quelques années plus après. Aussi, les critères eux-mêmes peuvent faire l'objet d'évolution : critères actualisés régulièrement ; critères ayant fait l'objet d'une étude d'incidence de toutes les phases dans le cycle de vie du produit.

Concernant les produits élaborés par l'appareil productif guadeloupéen, même si la tradition dans certaines filières a longtemps reposé sur le principe de la confiance faites aux producteurs du terroir, il demeure que les filières pour lesquelles il n'existe pas encore de label peuvent se voir opposer l'argument de l'absence de label et des critiques qui en découlent.

En regard des éléments objectifs associés aux critères énumérés ci-dessus, les « produits sous logo » ne sont pas à l'abri de la critique. Avec cette unique alternative de logo dans certaine profession, il peut être imaginé qu'elle ne garantit que le produit acheté répond à des critères de qualité ou de normes imposées par un processus de labellisation ; il peut être imaginé l'existence du risque que le produit acheté affiche une valeur marchande non justifiée.

A la question du degré d'«authenticité locale » de la production locale guadeloupéenne, il convient de répondre à deux niveaux :

- de manière formelle, il existe tout une gamme de produits dont l'authenticité locale est reconnue, il s'agit des produits ayant obtenu le label RUP ;*
- il existe également un vaste ensemble de produits répondant à la description de produits du terroir mais qui n'ont pas encore fait l'objet de démarche administrative et réglementaire pour se rendre éligible au statut de produits labellisés.*

Avec les logos existants actuellement en Guadeloupe (IGUAVIE, MPI), c'est certainement une stratégie de signalisation et de valorisation des produits locaux qui paraît pertinente et qui se révèle nécessaire pour permettre le développement de la production locale. Toutefois, dans l'ensemble des filières, cette stratégie mérite de trouver sa place dans un ensemble cohérent d'actions de consolidation, de promotion et de défense de la production locale.

Ailleurs dans d'autres pays et régions du monde, cette approche de placer la production locale comme un axe fort de l'intervention des autorités en charge du développement économique est une évidence. En Guadeloupe, le défi que doivent relever les décideurs est d'amener les agents économiques à se mettre en synergie et à œuvrer ensemble. En particulier, comme le soulignent Zhang, Tagbata et Sirieix², des réponses à plusieurs problématiques sont nécessaires pour permettre le changement de comportement du consommateur pour le conduire à augmenter significativement sa consommation en produits locaux :

« Les motivations des consommateurs à valoriser les produits locaux à travers les circuits courts sont variés. Elles sont :

- d'ordre éthique : le souci de protéger l'environnement, gérer plus durablement les milieux et les ressources, la solidarité envers les petits producteurs locaux, développer les revenus des producteurs la volonté de contribuer au développement local, maintenir l'emploi en milieu rural et périurbain, l'engagement à lutter contre les effets pervers de la grande distribution.
- liées à la qualité intrinsèque des produits locaux : produits frais, produits facilement conservables, produits de terroir (origine connue), modes de production sains en opposition aux systèmes de production intensifs dans les circuits longs. »

² Zhang J., Tagbata D., SirieixL., Valorisation des produits locaux à travers les circuits courts : motivations et freins, Importance des signes de qualité dans le cas des fruits et légumes en Languedoc Roussillon, Novembre 2009.

Chapitre II.

Le système productif local face à son passé, ses mutations et ses perspectives

Depuis la fin du premier trimestre 2009, les réflexions et les démarches prospectives consacrées aux grands enjeux de demain semblent avoir trouvé un régime d'accélération et un consensus sur leur utilité qui est dorénavant mise en avant par tous, aussi bien l'Etat et les collectivités territoriales de la Guadeloupe que les décideurs du monde privé.

La nécessité d'aller vers le développement endogène n'est plus à souhaiter, elle s'impose. L'actualité de tous les jours illustre désormais combien l'économie locale est sujette aux évolutions et événements internationaux qui peuvent s'avérer être des risques ou des opportunités. Face aux constats de ses dysfonctionnements et échecs révélés par la crise sociale de 2009, la Guadeloupe est plus que jamais confrontée à l'urgence de la réussite économique.

L'avenir de l'appareil productif constitue clairement un des enjeux pour qu'elle se place sur les chemins de cette réussite.

L'objet de ce chapitre est de renseigner sur l'état actuel du tissu productif de l'archipel Guadeloupe puis de cerner les principaux éléments de leur évolution et leurs caractéristiques majeures.

Section I. Le tissu des établissements

I. La répartition par filières

Sur les 36577 établissements recensés en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2008 émarginent ceux qui exercent leur activité dans le secteur tertiaire, en effectif de 27730 (75,81%) dont 10628 (29,05%) pour le seul secteur du commerce.

Une première sélection qui fait abstraction de ces entreprises rattachées au secteur tertiaire conduit à un panel de 8847 établissements définissant le périmètre des unités pouvant être rattachées à la production locale.

Pour se rapprocher de la population exacte des établissements qui constituent véritablement les unités de la production locale guadeloupéenne, il convient de mieux préciser les contours de ce panel.

Il est alors pertinent de distinguer la production locale relevant d'une logique industrielle et qui rassemble des unités dont l'activité aboutit effectivement à la fabrication d'un produit en série.

A l'inverse, il faut aussi distinguer la production locale qui renvoie à une logique non industrielle. Elle correspond au secteur de la construction. Même s'il apparaît comme un grand consommateur

des produits intermédiaires de l'industrie, il n'en demeure pas moins qu'« il se caractérise largement par la prépondérance de la main-d'œuvre dans la production, une automatisation limitée, des faibles séries voire une logique de prototypes. En ce sens, il ne relève pas de la logique industrielle. »

Aussi, au 1^{er} janvier 2008, le parc des 8847 établissements du tissu productif local se décompose selon ses trois segments principaux, l'industrie qui comptabilise 3190 établissements, l'énergie qui en regroupe 132 et la construction pour laquelle on dénombre 5525 qui y exercent leurs activités premières.

Dans l'industrie, tous types d'établissements confondus selon la taille, la hiérarchie des filières montre une répartition faisant ressortir une prépondérance des industries des biens de consommation (32%) suivie des industries agricoles et alimentaires (24,8%) et des industries des biens d'équipement (24,01%).

S'agissant du tissu productif non industriel, c'est-à-dire essentiellement la construction, il rassemble en premier lieu 2320 établissements (42%) qui œuvrent dans le bâtiment et le génie civil et ensuite, 1285 (23,26%) et 975 unités (17,65%) qui concernent des activités respectives de « Travaux de finition » et « Travaux d'installation ».

Une caractéristique importante du système productif de la Guadeloupe est la petite taille de ses établissements. Sous l'angle des effectifs salariés, 6674 de ces établissements (soit 75,43%) correspondent à des unités qui n'emploient aucun salarié. Avec les 2173 établissements qui emploient au moins un salarié, ce tissu productif reste très polarisé autour de très petites structures de un à dix salariés qui représentent 20,6% de l'ensemble du parc des établissements et, à l'inverse, 129 seulement qui comptent vingt salariés ou plus.

Au sein de l'industrie, les filières IAA et biens intermédiaires concentrent les plus grands établissements. En effet, sur les 960 établissements d'au moins un salarié, 293 et 256 sont rattachés respectivement aux filières IIA et IBI et de même, sur les 167 d'au moins dix salariés, ces effectifs se situent respectivement à 51 et 54.

La filière de l'énergie est composé pour plus de moitié d'établissements sans aucun salarié et de près de 18% d'établissements de 10 salariés et plus. Dans tout le secteur de l'industrie, la filière énergie compte deux des établissements de plus de 100 salariés, à savoir EDF archipel Guadeloupe et EDF Guadeloupe Production.

Dans le secteur de la construction, les 50 établissements employant au moins un salarié sont très majoritairement rattachés à la construction d'ouvrage (62%) et aux travaux d'installation (22%).

La répartition des établissements par secteur et filières d'activité est donc largement inégale en Guadeloupe. Sur l'ensemble de l'économie, les trois secteurs (Commerce, Services aux entreprises et Services aux particuliers) regroupent à eux seuls près de 60% des établissements, et à l'inverse, les sept secteurs rattachés à la production locale n'en regroupent que 24%.

Tableau 2-1. Nombre d'établissements par taille et secteur d'activité pour l'ensemble de l'économie au 1^{er} janvier 2008 (hors îles du Nord) (unité : nombre)

	Aucun salarié (*)	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Ensemble (*)
Industries agricoles et alimentaires	498	174	68	35	16	791
Industries des biens de consommation	822	148	28	11	12	1021
Industrie automobile	5	3	1	1	0	10
Industries des biens d'équipement	395	141	28	24	14	602
Industries des biens intermédiaires	510	166	36	32	22	766
Energie	77	25	7	8	15	132
Construction	4366	872	127	110	50	5525
Commerce	7873	1966	461	213	115	10628
Transport	1415	401	88	59	35	1998
Activités immobilières	1366	169	12	4	2	1553
Services aux entreprises	4513	916	190	144	113	5876
Services aux particuliers	3803	830	96	52	42	4823
Education, santé, action sociale	2320	432	60	25	15	2852
Total production locale	6673	1529	295	221	129	8847
Total Guadeloupe	27963	6243	1202	718	451	36577

Source : SIRENE, Insee (*) : dont établissement à effectif non déclaré

II. L'évolution démographique

Le dénombrement annuel des établissements recensés³ dans le fichier SIRENE selon différents critères est très utile pour caractériser le développement du tissu économique.

Sur la période contemporaine 2003-2008, le comptage de l'ensemble des entités du l'appareil productif fait ressortir globalement une évolution qui est en phase de celle de l'ensemble du tissu économique. En effet, le pourcentage des établissements œuvrant pour la production locale par rapport au nombre total d'établissements de l'archipel varie très peu d'une année à l'autre et est égal en moyenne à 23,8%.

³ Même si le comptage des établissements est légèrement surestimé car le fichier SIRENE contient les enregistrements des entités inactives, cet indicateur du nombre annuel d'établissements économiquement actifs d'un territoire est relativement fiable. En effet, il y a obligation d'inscription au répertoire SIRENE pour une nouvelle entreprise et à l'inverse, la radiation ne l'est pas lorsqu'une entreprise cesse son activité. Mais néanmoins l'INSEE repère un grand nombre des entités inactives et les supprime avec retard du fichier.

En revanche, les évolutions par grandes filières économiques mettent en évidence quelques fluctuations différenciées. D'abord l'année 2008 est à distinguer car elle marque le début de la non comptabilisation des îles du nord dans le tissu économique de la Guadeloupe. Hormis la construction, l'année 2006 présente le même profil que l'année 2008, avec une baisse du nombre d'établissements dans toutes les filières.

Globalement, les années 2004 et 2007 ont vu une hausse significative du nombre d'établissements pour le tissu de la production locale (respectivement +81 et +239) et pour l'ensemble de l'économie (+1407 et +1021). Cette hausse est portée principalement par trois secteurs d'activités : Industries agricoles et alimentaires, Industries des biens de consommation et automobiles et Industries des biens d'équipement. Inversement, les années 2005 et 2006 reflètent une conjoncture difficile pour la production locale, avec une diminution du nombre d'établissements dans la plupart des filières.

Tableau 2-2. Evolution du nombre d'établissements par secteur d'activité entre 2003 et 2010 (unité : nombre)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Industries agricoles et alimentaires	708	731	735	729	803	791
Industries des biens de consommation et automobiles	1282	1321	1326	1236	1275	1031
Industries des biens d'équipement	652	679	674	659	701	602
Industries des biens intermédiaires	854	867	856	836	856	766
Energie	110	115	123	124	137	132
Construction	6822	6796	6781	6489	6540	5525
Total production locale	10428	10509	10495	10073	10312	8847
Total Guadeloupe	41741	43148	43591	43116	44137	36577

Source : SIRENE, Insee (*) : hors îles du nord

La filière de l'énergie est assez stable sur l'ensemble de la période. La construction est le secteur qui connaît l'évolution la plus négative de sa population d'établissements, avec chaque année, hormis l'année 2007, une diminution du nombre d'établissements.

III. Typologie des établissements de la production locale

Les paragraphes qui précèdent apportent des éclairages sur les filières du système productif local, la description de leurs activités ainsi que leurs produits. Il est utile de compléter ces informations et données descriptives en procédant à un examen plus détaillée des caractéristiques et des problématiques concernant les établissements qui œuvrent pour générer cette production locale guadeloupéenne.

1. Selon la taille et la localisation géographique

La répartition des établissements sur le territoire de l'archipel met en exergue de fortes disparités. Les établissements de 10 salariés et plus, 20 salariés et plus ou 50 salariés et plus, c'est-à-dire les TPE et PME⁴, sont concentrés sur la couronne de l'agglomération pointoise (voir tableau 12). En effet, à elle seule la ville de Baie-Mahault avec sa zone industrielle de Jarry, regroupe 46% de plus grands établissements guadeloupéens et de même, les quatre communes Abymes, Baie-Mahault, Gosier et Pointe-à-Pitre comptabilisent 64,9% de ce parc des grands établissements.

Cette observation est utile pour une analyse de diagnostic du tissu des entreprises de la production locale puisqu'il est bien admis que les PME constituent généralement le socle à partir duquel se développe l'économie. En effet, ce sont elles qui forment généralement le tissu économique de proximité mettant en contact la population et le monde de l'entreprise et fournissant le principal vivier d'emplois.

⁴ Il n'y a pas une définition officielle unique des notions de TPE et PME en France et en Europe. Si pour la France hexagonale l'INSEE utilise souvent soit le seuil de 250 salariés soit celui de 500 salariés pour distinguer les PME et celui de 50 salariés pour définir les TPE, il est naturel de poser le problème de l'adéquation de ces seuils dans les régions d'outremer où la présence d'entreprises de quelques cinquantaines de salariés est marginale en regard de celles de 0 et de moins de 5 salariés.

La définition opérationnelle de la Commission européenne en vigueur depuis le 1er janvier 2005 conduit à la classification suivante : sont considérées comme moyennes entreprises les entreprises de moins de 250 salariés, générant un chiffre d'affaires d'au plus 50 millions d'€ ; sont considérées comme petites entreprises les entreprises de moins de 50 salariés, générant un chiffre d'affaires d'au plus 10 millions d'€ ; sont considérées comme micro entreprises les entreprises de moins de 10 salariés, générant un chiffre d'affaires d'au plus 2millions d'€.

En France la législation s'appuie fortement sur la distinction suivante: les entreprises de moins de 20 salariés sont assimilées à des *très petites entreprises (TPE)*, celles de 20 à 250 salariés à des *petites et moyennes entreprises (PME)*, ensuite celles qui présentent des tailles intermédiaires (*ETI*) et les grandes entreprises (*GE*) qui ont un effectif dépassant les 250 salariés.

Tableau 2-3. Nombre d'établissements par taille et secteur et filière d'activité pour la production locale au 1^{er} janvier 2008 (hors îles du Nord) (unité : nombre)

	Aucun salarisé (*)	1 à 5 salarisés	6 à 9 salarisés	10 à 19 salarisés	20 salarisés et plus	Ensemble (*)
Industries agricoles et alimentaires	498	174	68	35	16	791
Industries des biens de consommation	827	151	29	12	12	1031
Habillement, cuir	172	13	0	0	0	185
Edition, imprimerie et reproduction	369	70	16	7	7	469
Pharmacie, parfumerie et entretien	13	6	2	0	2	23
Industries des équipements du foyer	268	59	10	4	3	344
Industrie automobile	5	3	1	1	0	10
Industries des biens d'équipement	395	141	28	24	14	602
Const. navale, aéron. ferroviaire	62	24	3	0	1	90
Indus. des équipements méca.	257	84	19	21	13	394
Indus. Equip. électrique et électronique	76	33	6	3	0	118
Industries des biens intermédiaires	510	166	36	32	22	766
Industries des produits minéraux	81	32	10	7	8	138
Industrie textile	23	6	3	0	1	33
Industries du bois et du papier	255	60	8	9	3	335
Chimie, caoutchouc, plastiques	47	30	6	3	5	91
Métallurgie et transformation des métaux	84	30	7	10	4	135
Composants électriques et électroniques	20	8	2	3	1	34
Energie	77	25	7	8	15	132
Construction	4367	867	130	111	50	5525
Préparation des sites	285	75	17	18	5	400
Const. d'ouvr., de bât ou de génie civil	1805	365	65	54	31	2320
Travaux d'installation	975	202	21	18	11	1227
Travaux de finition	1285	225	27	21	3	1561
Loca avec opération matériel construction	17	0	0	0	0	17
Total production locale	6673	1529	295	221	129	8847
Total Guadeloupe	27963	6243	1202	718	451	36577

Source : SIRENE, Insee (*) : dont établissement à effectif non déclaré

En regard de la superficie totale de 1628,4km² de l'ensemble des 32 communes de l'archipel Guadeloupe, ou encore des 402000 habitants de la population totale, les quatre communes de l'agglomération pointoise représentent seulement 10,7% du territoire guadeloupéen mais quasiment 33% de la population.

Il s'agit là que constats qui contribuent à mettre encore plus en relief les disparités relatifs au lieu d'implantation de l'entreprise en Guadeloupe, avec une concentration des établissements encore plus forte que celle de la population.

2. Les grands établissements

Hors administration, le tissu économique de la Guadeloupe ne possède qu'un seul établissement de plus de 400 salariés (SA Gardel) et que trois dans la tranche des effectifs de 300 à 399 salariés (Hyper Destrellan, Clinique des eaux claires et La Poste – Direction départementale territoriale). Les établissements dans la tranche des effectifs de 200 à 299 salariés sont au nombre de 6 et ceux de la tranche inférieure (entre 100 et 199 salariés) forment une trentaine.

Hormis l'industrie qui regroupe que trois établissements (SA Gardel, EDF SCES archipel Guadeloupe et EDF SCES Guadeloupe Production), le tissu des unités rattachées à la production locale ne regroupe que des établissements de type TPE ou PME. Plus précisément, à coté de ses 1529 établissements de 1 à 5 salariés, le système productif de la Guadeloupe regroupe 22 établissements de 50 salariés et plus, 129 établissements de 20 salariés et plus, 350 établissements de 10 salariés et plus et, 645 établissements de 6 salariés et plus.

Au vu de ces chiffres, il est indéniable que l'archipel Guadeloupe se caractérise par un tissu économique au sein duquel les entreprises moyennes et les petites entreprises font largement défaut. Les 350 PME et TPE représentent une proportion quasiment insignifiante en regard des 8847 unités du tissu productif et 36577 unités de l'ensemble de l'économie.

Or, il est bien établi que les PME et TPE constituent des acteurs indispensables dans le processus de développement économique. Dans les pays développés et dans les nombreux Etats émergents qui affichent aujourd'hui une dynamique industrielle, les PME et TPE sont au premier plan des stratégies gouvernementales et programmes sectoriels depuis quelques années.

A l'instar des régions et des pays qui obtiennent actuellement des résultats encourageants de leur politique d'industrialisation ou de dépoliarisation géographique et sectorielle des activités économiques, ces constats statistiques sur la structure de l'appareil productif guadeloupéen mettent en lumière la nécessité de stratégies de promotion des TPE et PME. Elles devraient alors rechercher la sauvegarde des unités actuelles, leur modernisation et leur émergence dans des créneaux viables.

Sur ce plan, il faut prendre acte des potentiels offerts par de nombreuses filières : dans le secteur artisanal où les TPE et PME sont quasiment absentes sur plusieurs activités telles que la pêche et l'élevage ; dans des métiers à forte valeur ajoutée culturelle et sociale ; dans des domaines qui peuvent permettre d'élargir le secteur industriel de la Guadeloupe (d'autres créneaux de la filière agroalimentaire) ; etc.

Tableau 2-4. Les établissements de 50 salariés et plus au 1^{er} janvier 2011 hors administration

Nom	Commune	EFFET
SOC ANONYME FABR GLACES CREMES GLACEES	BAIE-MAHAULT	000095
SOCIETE DES GRANDS MOULINS DES ANTILLE	BAIE-MAHAULT	000060
SA GARDEL	LE MOULE	000402
SARL MEDIASERV	POINTE-A-PITRE	000084
SOC DES CIMENTS ANTILLAIS	BAIE-MAHAULT	000064
SOC AGRICOLE DE BOLOGNE SA	BASSE-TERRE	000051
BIOMETAL GUADELOUPE	LE LAMENTIN	000069
GENERALE DES EAUX GUADELOUPE	LES ABYMES	000053
GENERALE DES EAUX GUADELOUPE	PETIT-BOURG	000051
GENERALE DES EAUX GUADELOUPE	BAIE-MAHAULT	000060
NICOLLIN ANTILLES	BASSE-TERRE	000059
GTM GUADELOUPE	PETIT-BOURG	000080
INGENIERIE CONSTRUCTIONS MODERNES	PETIT-BOURG	000071
N.F.I - NOFRAG	LES ABYMES	000146
DODIN GUADELOUPE	BAIE-MAHAULT	000075
ALFA BATIMENT	GOURBEYRE	000073
COLAS GUADELOUPE	BAIE-MAHAULT	000066
SOC ECONOMIE MIXTE AMENAGEMENT DE LA G	LES ABYMES	000058
GUADELOUPE ENTRETIEN MAINTENANCE	LES ABYMES	000055
SOC ANTILLAISE TRAVAUX ETUDES PLOMBERI	BAIE-MAHAULT	000054

Tableau 2-5. Répartition géographique des établissements de 50 salariés et plus

	EFFECTIF	%
Basse-Terre	3	13,64
Pointe-à-Pitre	2	9,09
Gourbeyre	1	4,55
Baie-Mahault	7	31,82
Le Lamentin	1	4,55
Les Abymes	4	18,18
Le Moule	1	4,55
Petit-Bourg	3	13,64
Total	22	100

Tableau 2-6. Les trois plus grandes entreprises dans chaque filière en 2007

Industries agricoles et alimentaires			
L'industrie sucrière	S.A. GARDEL 50 salariés ou plus	Sucrerie Rhumerie de Marie-Galante 50 salariés ou plus	
L'industrie des boissons et alcools	Société des eaux thermales de Capès Dolé 50 salariés ou plus	Société agricole de Bologne SA 10 à 49 salariés	Société industrielle de sucrerie 10 à 49 salariés
L'industrie laitière	Société anonyme de fabrication de glaces et crèmes glacées (SOCREMA) 50 salariés ou plus	Société guadeloupéenne de production de yaourts (SGPY) 10 à 49 salariés	Glace an nou 6 à 9 salariés
L'industrie des viandes	L'Accessible 10 à 49 salariés	SAGEBAT (fermé depuis le 05/01/2009) 10 à 49 salariés	Hyppocampe Caraïbes 10 à 49 salariés
L'industrie de la boulangerie- Pâtisserie	Viennoiserie plus 10 à 49 salariés	Boulangerie Conseil (fermé depuis le 12/03/2009) 10 à 49 salariés	GENAM - Le Fournil d'Enoch 10 à 49 salariés
L'industrie du travail du grain	Société des Grands Moulins des Antilles 50 salariés ou plus	CRAF Antilles 10 à 49 salariés	
L'industrie des aliments divers	Catering PTP 10 à 49 salariés	Établissement Guy Lesueur 10 à 49 salariés	Société Édouard et Fils 10 à 49 salariés
Industries des biens de consommation			
Édition, imprimerie, reproduction	France Antilles Guadeloupe 50 salariés ou plus	Dubois Imagerie Caraïbes 20 à 49 salariés	Société Impression Magnétique Antillaise (SIMA) 20 à 49 salariés
Habillement, cuir	EHDEN 1 à 9 salariés	ZUCKER (fabrication d'autres vêtements et accessoires) 1 à 9 salariés	PROMENEUR/ROSPART (fabrication de vêtements sur mesure) 1 à 9 salariés
Industrie parfumerie et entretien	Chlorex Industrie 10 à 49 salariés	SOFADIG Exploitation 10 à 49 salariés	SANOPI PASTEUR 1 à 9 salariés
Industrie des équipements du foyer	Agipsah (Association guadeloupéenne d'insertion professionnelle et sociale pour les adultes handicapés), atelier protégé spécialisé dans la fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement 10 à 49 salariés	OMI 10 à 49 salariés	LIVAN 10 à 49 salariés

Tableau 2-6. Les trois plus grandes entreprises du secteur en 2007 (suite)

Industries des biens d'équipement			
Construction navale, aéronautique	Air Caraïbes Industrie 10 à 49 salariés	M. PINEAU Richard 10 à 49 salariés	Compagnie de Manutention Portuaire (CMP) 1 à 9 salariés
Industries des équipements mécaniques	Jarry Stores 10 à 49 salariés	Forclumeca Antilles Guyane 10 à 49 salariés	SARL Eurostores 10 à 49 salariés
Industries des équipements électriques et électroniques	Garage du Raizet - SAM Services 10 à 49 salariés	Caraïbes télécom 10 à 49 salariés	Orthésia 10 à 49 salariés
Industries des biens intermédiaires			
Les matériaux de construction	Société des Ciments Antillais (CA) 50 salariés ou plus	Société Guadeloupéenne des Enrobés Chauds (SGEC) 50 salariés ou plus	Société Antillaise de Granulats 10 à 49 salariés
Les industries du bois et du papier	Société Guadeloupéenne de Carton Ondulé 10 à 49 salariés	Bâti-bois 10 à 49 salariés	Batimantilles 10 à 49 salariés
La chimie, caoutchouc et plastique	La Seigneurie Caraïbes 10 à 49 salariés	Société Gaz Industriels Guadeloupe 10 à 49 salariés	Jarry Plastique Diffusion 10 à 49 salariés
Métallurgie et transformation des métaux	BIOMETAL Guadeloupe 50 salariés ou plus	Écologie développement environnemental Caraïbes 10 à 49 salariés	Guadeloupe Usinage 10 à 49 salariés
Composants électriques et électroniques	Assistance 97 10 à 49 salariés	Diffusion de matériel et d'équipement 10 à 49 salariés	Équipement Électrique Fabrication Industriel 10 à 49 salariés
Energie	EDF SCES Archipel Guadeloupe Pointe-à-Pitre 50 salariés ou plus	EDF SCES Guadeloupe Production Baie-Mahault 50 salariés ou plus	Générale des Eaux de Guadeloupe Baie-Mahault 50 salariés ou plus

Source: Insee, Clap 2003-2007, DADS 2004-2007

IV. Analyse comparative au sein de l'ensemble français

L'examen de la répartition des établissements en regard des ensembles des départements ou des régions du territoire national constitue une approche pertinente pour apprécier les forces et faiblesses du tissu productif local.

Entre une répartition géographique révélant des tendances d'homogénéité et à l'inverse une autre traduisant une forte concentration, ce sont évidemment de nombreux cas de figure de la configuration spatiale du tissu productif qui peuvent être considérés et interprétés.

1. Les tendances globales

Avec le tableau 2-7 qui reproduit les profils comparés de la répartition des établissements selon leur taille dans les DOM et en France, on aboutit à quelques enseignements :

- tant dans les DOM que sur les territoires de l'hexagone, le tissu productif est très largement dominé par la présence de petits établissements ;
- la proportion de grands établissements est singulièrement plus faible dans les DOM que dans l'hexagone et, inversement, les établissements sans salarié sont beaucoup plus représentés dans les DOM qu'en France métropolitaine.
- au sein des DOM, la structure de l'appareil productif selon la taille présente peu de différence : elle est faiblement plus concentrée en Martinique et en Guyane mais deux fois plus à la Réunion.

Tableau 2-7. Nombre d'établissements par taille en France et dans les DOM au 1^{er} janvier 2007

	Aucun salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 99 salariés	100 salariés et plus	Ensemble
France de province	1514309	1094122	138560	120353	21918	2889262
France hexagonale	2012404	1389105	173272	150376	29463	3754620
Guadeloupe	35523	9898	1200	833	155	47609
Guyane	6451	2685	360	336	52	9884
Martinique	23578	7504	1065	758	158	33063
Réunion	24535	13591	1725	1537	270	41658
France entière	2102491	1422783	177622	153840	30098	3886834

Source : SIRENE, Insee

Ces éléments comparatifs révèlent une dispersion de la taille des établissements qui est nettement plus marquée en Guadeloupe et dans les autres DOM comparativement à la France métropolitaine. Les éléments d'explication tiennent à la structuration des diverses filières productives entre les entreprises de types TPE, PME et GE.

Dans les DOM, la sur-représentativité des micro-entreprises est révélatrice de la faiblesse de l'industrie et des autres filières inscrites dans une dynamique de production locale. Ainsi, cette

forte présence des très petites entreprises est aussi directement liée à l'économie résidentielle (boulangeries, pâtisseries, boucheries, ...) et beaucoup moins à une culture de l'entrepreneuriat, de création d'entreprises portées par l'innovation, etc.

2. Les comparaisons régionales et départementales

Plus que dans la Caraïbe, il est utile d'oser les comparaisons des indicateurs socio-économiques de la Guadeloupe avec ceux des autres départements français puisque, pour des raisons évidentes de similarités des régimes institutionnelles, les indicateurs

2.1 L'analyse de l'indice de spécificité des activités économiques

Introduit par Krugman, l'indice de spécificité est un indicateur très utile pour apprécier la spécificité des activités économiques d'une zone au sein d'un ensemble plus vaste comme un pays. Il est défini comme la différence entre la structure industrielle de la zone d'emploi considérée et celle des autres zones du territoire de référence, c'est-à-dire le reste du pays ou de la région.

Un avantage de cet indice est qu'il évite de comparer la zone à l'ensemble du territoire et annule ainsi le biais de mesure introduit par la présence de grandes zones qui sont toujours plus proches de la structure industrielle moyenne. Mathématiquement, cet indice est défini comme la somme des écarts en valeur absolue entre la structure industrielle de la zone et celle du reste du territoire de référence.

Sa valeur est comprise entre zéro et un. Lorsqu'elle est nulle, la zone considérée ressemble parfaitement au reste du territoire : elle n'a aucune spécificité du fait qu'elle reflète parfaitement la structure sectorielle de ce territoire. A l'inverse, l'indice est égal à l'unité si la zone est entièrement spécialisée dans des activités que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Basée sur la répartition de l'emploi régional total, l'indice de spécificité des activités économiques fourni par l'Insee permet de situer les régions les une vis-à-vis des autres en ce qui concerne la structure de leur tissu économique. Le tableau 2-8 présente les résultats pour les DOM, l'île de France et la Corse.

Clairement, ces valeurs calculées de l'indice mettent en évidence les enseignements suivants :

- L'importance de la sphère publique dans les quatre DOM avec entre autres l'éducation qui regroupe 8 % des salariés en France métropolitaine contre 11 % en Guadeloupe et à la Martinique et jusqu'à 16 % en Guyane ; l'explication tient en partie au fait que l'emploi public est distribué de façon plus uniforme sur tous les territoires parce qu'il obéit à des logiques de maillage pour répondre aux besoins de la population ;
- Le faible poids des filières du secteur productif dans les DOM, lié au fait que les industries ne sont implantées qu'en quelques points du territoire et le tertiaire marchand est relativement concentré dans les grandes agglomérations. Ainsi, en 2004, les industries hors agro-alimentaires n'emploient que 4 % des salariés aux Antilles, 5 % en Guyane, contre 14 % en métropole.
- Aspect positif, s'agissant des industries agro-alimentaires, elles possèdent un pourcentage d'emplois supérieur de plus de 2 % que ceux de la moyenne nationale.

Tableau 2-8. Indice de spécificité des activités économiques(*) dans une région par rapport au reste de la France (données de 2004).

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Île-de-France	Corse
IAA	79,8	94,7	46,3	105,5	30,8	79,1
Industrie des biens de consommation	37,9	40,9	19,8	38,8	135	13,6
Industrie des biens d'équipement	31,6	37,6	36	40	72,4	13,6
Industrie des biens intermédiaires	28,6	24,9	55,2	29,1	29,9	17,1
Construction	86,5	85,5	122,7	107,4	68,8	150,1
Commerce de gros	81,8	67,2	59,9	45	264,9	47,4
Commerce de détail	118,8	111,4	74,7	118	75,7	129,4
Commerce et réparation automobile	131,9	148,4	106,5	152,3	66,2	122,5
Activités financières	81,1	76,8	34	62,6	211,6	65,3
Conseil et assistance	52,3	56,9	56,9	45	264,9	47,4
Services opérationnels	102,8	121,8	93,2	79,9	163,4	70,6
Recherche et développement	62,8	15,5	198,5	23,5	206,4	18,5
Hôtels-restaurant	177,7	124,1	87,8	76,1	132,7	135
Activités récréatives, culturelles et sportives	109,7	123,6	105,7	99,8	258	96,1
Services personnels et domestiques	82	84,5	59,1	66,6	89,2	117,2
Éducation	142,7	135,9	200,9	170,1	79	102,3
Activités associatives et extraterritoriales	106,7	124,1	94,3	98,9	63,9	82,6
Administration publique	197,5	130,1	185,5	235,5	119,6	81,5

Source : Insee, CLAP, 31 décembre 2004

Note de lecture : pour 100 emplois salariés dans les industries agro-alimentaires dans les 25 autres régions française, il y en a 79,8 en Guadeloupe. Un chiffre inférieur à 100 indique que l'activité est moins représentée que dans le reste du pays, un chiffre supérieur à 100 qu'elle l'est plus.

(*) Les activités industrielles sont présentées au niveau de nomenclature NES 16, les autres activités sont une sélection au niveau plus fin de la NES 36.

2.2 Les comparaisons départementales à travers une batterie d'indicateurs

Les caractéristiques majeures de la Guadeloupe concernant les dimensions de son territoire et de sa population, son insularité et son positionnement géographique vis-à-vis de l'Europe sont habituellement appréhendées sous un angle négatif, comme des contraintes et des handicaps qui freinent leur développement.

Naturellement, la taille est une variable clé dans l'analyse du développement des territoires insulaires. Dans le cas de la Commission européenne, elle occupe une place importante dans les travaux qui leur sont consacrés. A titre d'illustration, les autorités de Bruxelles ont commandité en 2003 une étude portant sur la thématique « *Analyse des régions insulaires et des régions ultrapériphériques de l'Union européenne* » dont de nombreux passages comme celui-ci-dessous sont explicites sur le rôle de la taille :

« La taille, notamment la population résidente, apparaît comme fondamentale pour caractériser le comportement de l'ensemble des territoires insulaires... Ce facteur exogène est à la base du comportement de nombreux facteurs endogènes et doit également être pris en compte lors de la mise en œuvre de politiques de soutien. Ceci est particulièrement vrai en matière d'infrastructures et d'accès aux services dont les programmes doivent en priorité s'adresser aux îles de petite taille. Parallèlement à la taille, les conditions géomorphologiques et les conditions naturelles permettent de caractériser les territoires insulaires européens. Ces derniers sont confrontés, dans

leur grande majorité, à un double voire un triple handicap, à savoir, l'insularité, la montagne et la présence d'archipel. Il est remarquable que ces territoires sont, dans leur grande majorité, des territoires montagneux (reconnu par la commission comme un handicap structurel permanent). Parallèlement, nombre d'entre eux doivent faire face aux contraintes liées à une situation archipélagique (multiplication des investissements en infrastructures et complexité des réseaux de transport). Ce dernier élément se traduit d'ailleurs par des taux de croissance du PIB et de la population en retrait par rapport aux autres territoires insulaires. »

A côté de ces contraintes spatiales, de nombreuses caractéristiques des DOM citées comme des contraintes de développement sont de nature purement économique : faiblesse des taux de couverture ; importance relative du secteur tertiaire ; forte ouverture extérieure liée aux propensions élevées à consommer et à importer ; etc.

Toutefois, à la situation géographique de ces îles et à leur petite taille ne peuvent être associées que des visions négatives. De façon claire, leur positionnement géodésique et leur climat leur confère des avantages. Elles jouissent de ressources marines appréciables pour le développement halieutique. Leurs ressources en éléments naturels (plages, mer, soleil,...) constituent des dotations offrant des avantages comparatifs pour le tourisme. Aussi, la faible taille n'est pas une fatalité.

Lorsque l'on considère ces arguments et lorsque l'on sait qu'en Europe et ailleurs à travers le monde que certains petits pays et régions se distinguent par leurs performances économiques positives, il paraît alors utile de confronter les indicateurs macroéconomiques des DOM à ceux de territoires comparables et d'examiner quels sont les enseignements qui peuvent en découler.

Dans cette optique nous avons sélectionné une batterie d'indicateurs macroéconomiques permettant des comparaisons départementales au sein de l'ensemble français. Si l'échelle régionale peut se révéler inappropriée pour situer les DOM vis-à-vis de territoires de la France métropolitaine, en revanche l'échelle départementale apparaît largement pertinente puisque tant sur la population que la superficie, il existe plusieurs unités qui sont en dessous ou au dessus des DOM.

La base de données constituée regroupe de mesures de la taille des départements, de leurs performances économiques globales et de la structure de leur appareil productif.

Pop	Population
Sup	Superficie en Km ²
PIB	PIB en millions d'euros au 1 ^{er} janvier 2009
PIB_Hab	PIB par habitant
Taux_Chom	Taux de chômage
Emp_Agr	Pourcentage d'employés dans le secteur de l'agriculture
Emp_Cons	Pourcentage d'employés dans le secteur de la construction
Emp_Ind	Pourcentage d'employés dans le secteur de l'industrie
NB_Etab	Nombre total d'établissements
Etab_Agr	Pourcentage d'établissement dans le secteur de l'agriculture
Etab_Cons	Pourcentage d'établissement dans le secteur de la construction
Etab_Ind	Pourcentage d'établissement dans le secteur de l'industrie
MS_Etab	Masse salariale distribuée par l'ensemble des établissements
MS_Agr_%	Pourcentage de la masse salariale distribuée dans l'agriculture
MS_Ind_%	Pourcentage de la masse salariale distribuée dans l'industrie

Le tableau 2-9 met en relief les profils des départements d'outremer avec ceux d'une sélection de 22 départements de la métropole. Ce choix correspond à des départements de tailles comparables à la Guadeloupe en matière de population et de superficie. Il faut ainsi noter que l'on dénombre 7 départements métropolitains de superficie moindre que la Guadeloupe et 11 départements avec un nombre d'habitants plus faible. De même, on comptabilise 5 départements affichant des populations comprises entre 408000 et 617000 habitants.

La comparaison des indicateurs conduit à plusieurs constats :

- Les indicateurs du niveau de vie (PIB/Hab) et du chômage sont médiocres pour les DOM, avec des valeurs de plus du triple en moyenne pour le chômage et inférieures de moins de 10000 euros pour le PIB par habitant ;

- Il est notable d'observer des départements comme la Savoie, la Vienne, la Haute-Vienne et les Vosges se caractériser par des niveaux de PIB bien supérieurs ou comparables à celui de la Guadeloupe alors que leur population est sensiblement équivalente à celle de l'archipel Guadeloupe ;

- Les Antilles françaises se positionnent correctement lorsque l'on compare les effectifs de leurs parcs d'établissements avec ceux de départements de tailles similaires et voire plus grandes comme la Vendée (47 872 établissements), le Côte-d'Or (40 752), les Côtes d'Armor (48 686) ;

Toutefois, cette même comparaison met en lumière une caractéristique importante de l'économie guadeloupéenne : son appareil économique regroupant les établissements de plus d'un salarié est sous dimensionné comparativement à ceux des départements français, même lorsque ces derniers possèdent des territoires ou des populations bien plus faibles (Territoire de Belfort, Corse du Sud, Vosges, Seine-Saint-Denis, Yonne, etc.).

Tableau 2-9. Indicateurs de performances de quelques départements français

	Superficie	Population	PIB	PIB_Hab	Taux_Chom	NB_Etab	Etab_0_sal
Paris	105	2 211 297	164 214	75 439	8,4	426 842	65,0
Hauts-de-Seine	176	1 549 619	111 975	73 277	6,9	122 775	62,9
Seine-Saint-Denis	236	1 506 466	40 676	27 420	10,5	88 569	58,8
Val-de-Marne	245	1 310 876	37 816	29 250	7,4	77 443	57,2
Territoire-Belfort	609	141 958	3 380	23 982	9,2	7 817	54,3
Essonne	1 804	1 205 850	31 883	26 718	5,6	65 978	58,9
Val-d'Oise	1 246	1 165 397	29 705	25 765	8,0	61 433	58,3
Cher	7 235	313 251	7 008	22 272	7,6	22 749	60,0
Corrèze	5 857	242 896	5 477	22 842	5,6	25 041	68,1
Corse-du-Sud	4 014	140 953	3 197	23 783	7,9	17 579	64,8
Haute-Corse	4 666	162 013	2 937	18 685	8,9	19 209	65,8
Côte-d'Or	8 763	521 608	14 534	28 139	6,5	40 752	58,6
Côtes-d'Armor	6 878	581 570	12 046	21 179	6,6	48 686	63,9
Creuse	5 565	123 907	2 280	18 475	6,9	13 612	71,4
Vendée	7 016	616 906	13 927	23 500	5,8	47 872	61,1
Vienne	6 990	424 354	9 669	23 190	6,9	30 023	61,2
Haute-Vienne	5 520	373 940	8 645	23 619	6,9	28 689	63,4
Vosges	5 874	380 145	8 298	21 830	8,8	27 053	58,6
Yonne	7 427	342 359	7 537	22 198	7,3	25 460	59,6
Hauts-Pyrénées	4 464	229 079	5 154	22 664	8,6	25 368	69,1
Haute-Saône	5 360	238 548	4 489	19 070	7,3	16 859	61,0
Savoie	6 028	408 842	11 837	29 532	6,1	48 434	66,4
Guadeloupe	1 628	401 784				54 038	82,8
Martinique	1 128	397 693				49 082	78,4
Guyane	83 534	219 266				12 810	70,8
La Réunion	2 504	808 250				59 932	68,8

Tableau 2-9 (suite). Indicateurs de performances de quelques départements français

	NB_Etab	Etab_Agr	Etab_Cons	Etab_Ind	MS_Etab	MS_Agr_%	MS_Ind_%
Paris	426 842	0,2	5,2	4,0	63 979	0,0	5,4
Hauts-de-Seine	122 775	0,2	6,2	4,3	42 737	0,0	13,1
Seine-Saint-Denis	88 569	0,1	14,1	5,7	16 898	0,0	12,7
Val-de-Marne	77 443	0,2	10,5	4,6	15 476	0,0	9,7
Territoire-Belfort	7 817	5,9	10,2	7,6	1 359	0,1	29,4
Essonne	65 978	1,7	11,7	5,2	13 255	0,1	13,5
Val-d'Oise	61 433	1,3	12,6	5,7	11 923	0,1	14,1
Cher	22 749	21,8	9,3	6,9	2 410	2,1	26,1
Corrèze	25 041	31,2	8,7	5,9	1 892	1,0	20,4
Corse-du-Sud	17 579	8,0	12,5	4,6	1 242	0,8	6,4
Haute-Corse	19 209	12,8	12,5	5,4	1 151	1,5	6,2
Côte-d'Or	40 752	15,2	8,8	6,0	5 282	1,8	18,3
Côtes-d'Armor	48 686	24,8	9,5	5,5	4 324	2,6	18,8
Creuse	13 612	39,4	8,1	4,7	738	1,6	15,5
Vendée	47 872	17,3	10,8	6,6	5 093	1,7	28,7
Vienne	30 023	19,5	8,9	6,0	3 676	0,8	19,3
Haute-Vienne	28 689	19,7	9,0	6,3	3 162	0,6	18,8
Vosges	27 053	13,3	11,0	8,7	3 099	0,9	30,6
Yonne	25 460	20,0	9,7	7,0	2 669	2,0	24,0
Hautes-Pyrénées	25 368	23,1	8,5	4,9	1 773	0,6	17,3
Haute-Saône	16 859	19,2	10,7	7,6	1 592	1,4	30,1
Savoie	48 434	7,4	9,7	5,4	4 077	0,6	18,2
Guadeloupe	54 038	16,2	11,7	6,3	3 008	1,0	7,0
Martinique	12 810	9,8	13,3	9,6	1 348	0,6	8,9
Guyane	49 082	9,6	10,1	6,5	3 304	2,1	8,0
La Réunion	59 932	12,2	10,6	6,6	5 629	1,0	7,7

Chapitre III.

Le poids économique de la production locale guadeloupéenne

Longtemps axés sur la transformation de la canne et la réalisation des chantiers de construction des infrastructures structurantes, la photographie actuelle de l'appareil productif guadeloupéen exhibe des reflets d'une plus grande diversité de métiers, de filières et d'activités de création de richesses. Il est indéniable que le tissu des entreprises de la Guadeloupe a connu des mutations progressives tout au long de ces dernières décennies. Il est alors logique de s'interroger sur le poids macroéconomique de cette production locale en Guadeloupe et par la même d'examiner et de déduire les évolutions et enseignements qui en découlent. Il est important en effet de mettre en relief d'un côté la structure du PIB global et de l'emploi total et de l'autre côté, les contributions effectives des filières productives locales. Les photographies obtenues sont alors à mettre en rapprochement avec les grands enjeux de l'économie guadeloupéenne : quelles sont les marges de manœuvre pour le développement du marché interne et la réduction des importations ? Les perspectives à l'export pour les entreprises guadeloupéennes ? etc.

Section I. Le poids et les performances économiques à travers les données des comptes économiques

I. A partir de la définition du PIB

La pratique courante pour apprécier le poids économique d'une activité consiste à la rapporter au produit intérieur brut total ainsi qu'à d'autres indicateurs agrégés.

Sur la base des données exprimées à prix courants, les dernières estimations connues pour les variables des comptes économiques portent sur l'année 2007.

Le tableau 3-1 permet ainsi de rappeler l'évolution du PIB sur la période 1993-2007. S'élevant à 8,147 milliards d'euros courants, il représente en 2007 plus du double que la valeur enregistrée en 1993. Sur ces quinze années, le PIB de la Guadeloupe a donc poursuivi sa croissance sur des rythmes globalement proches de ceux observés durant les décennies 1970 et 1980.

Cette croissance de l'économie guadeloupéenne est la résultante des richesses créées dans les différentes branches d'activité. Précisément, il est bien connu que le calcul du PIB repose sur différentes méthodes et parmi celles-ci, l'approche en termes d'offre ou de production le définit comme la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels (tableau 3-2), augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

Tableau 3-1. PIB et commerce extérieur de la Guadeloupe (valeur à prix courants en millions d'euros)

Année	1993	1996	1999	2002	2005	2006	2007
PIB	3 992	4 576	5 328	6 202	7 388	7 758	8 147
Importations	1 458	1 763	1 725	2 019	2 384	2 425	2 597
Exportations avant corr. ⁵	144	141	201	208	231	225	292
Exportations après corr.	333	412	496	505	520	521	588

Sources : Insee, Comptes définitifs des Antilles-Guyane

Tableau 3-2. Valeur ajoutée par branche à prix courants (en millions d'euros)

	1993	1996	1999	2002	2005	2006	2007
Ensemble des branches	3 730	4 194	4 923	5 745	6 664	7 068	7 417
agriculture	183	148	209	196	211	197	241
IAA	66	65	85	77	94	87	99
industrie manufacturés	125	149	214	214	245	265	254
dont : biens de consommation	38	43	58	56	63	70	61
biens d'équipement	25	27	44	60	66	73	72
biens intermédiaires	62	78	112	99	116	122	120
énergie	51	54	51	40	30	37	43
construction	367	464	465	449	595	713	678
commerce	697	687	748	902	919	948	986
transports	166	195	206	237	245	249	273
services	2 245	2 579	3 154	3 864	4 681	4 897	5 189
dont : éducatif, santé et admin	1 133	1 274	1 530	1 895	2 210	2 375	2 542

Sources : Insee, Comptes définitifs des Antilles-Guyane

L'évolution de la valeur ajoutée est induite par les prix qui évoluent sensiblement d'une année à l'autre et également par des mouvements de « volume » qui traduisent l'évolution des quantités produites, de la qualité et du caractère nouveau des produits. Il est donc très utile pour l'analyse économique de distinguer dans l'évolution d'un agrégat l'effet volume et l'effet prix. Les données des comptes économiques « à prix constants » ne sont pas disponibles pour les DOM. Aussi, nous retenons ici une analyse de l'évolution de la valeur ajoutée en valeur, qui permet tout de même de restituer les tendances fondamentales de l'activité de production en Guadeloupe.

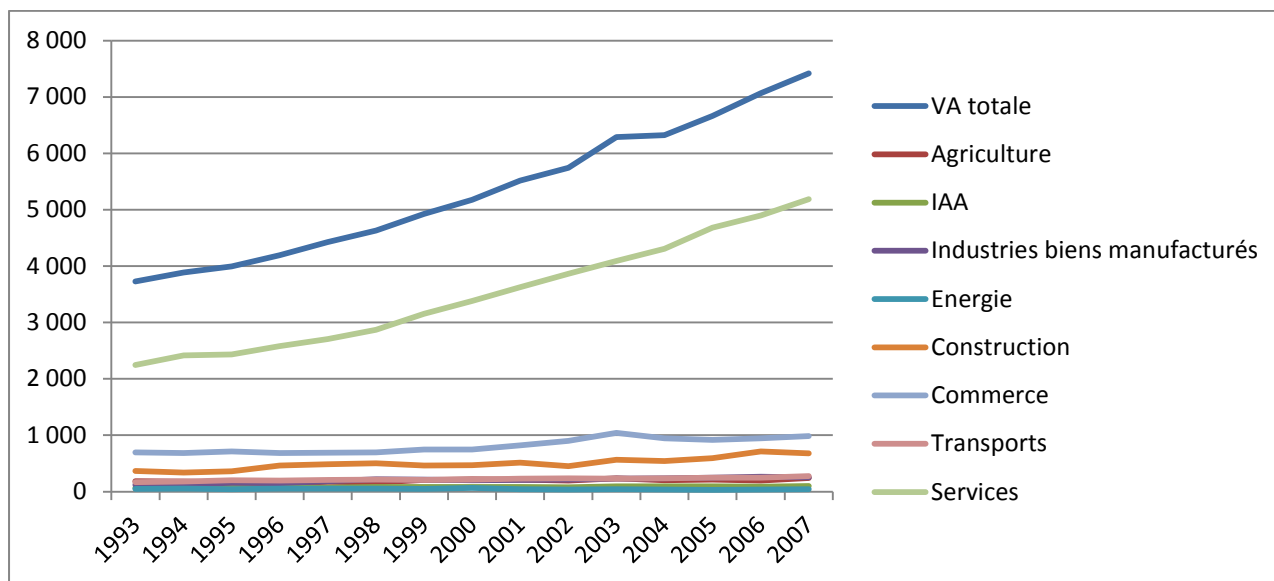
En chiffres absolus exprimés en valeurs, la valeur ajoutée totale de l'économie guadeloupéenne se situe à 7,417 milliards d'euros, suite à une progression marquée par des augmentations régulières d'une année à l'autre. Avec les données du tableau 2 et le graphique 1, il ressort clairement que cette croissance continue de la valeur ajoutée totale est portée essentiellement par celle des services et masque dans le même temps les évolutions relativement stables de certains secteurs

⁵ Les exports sont augmentés de la correction territoriale pour tenir compte de la consommation sur le territoire de ménages non résidents. Symétriquement, les imports auraient dû être augmentés pour tenir compte de la consommation des ménages résidents hors du territoire. Cette correction n'a pas été faite faute de statistiques.

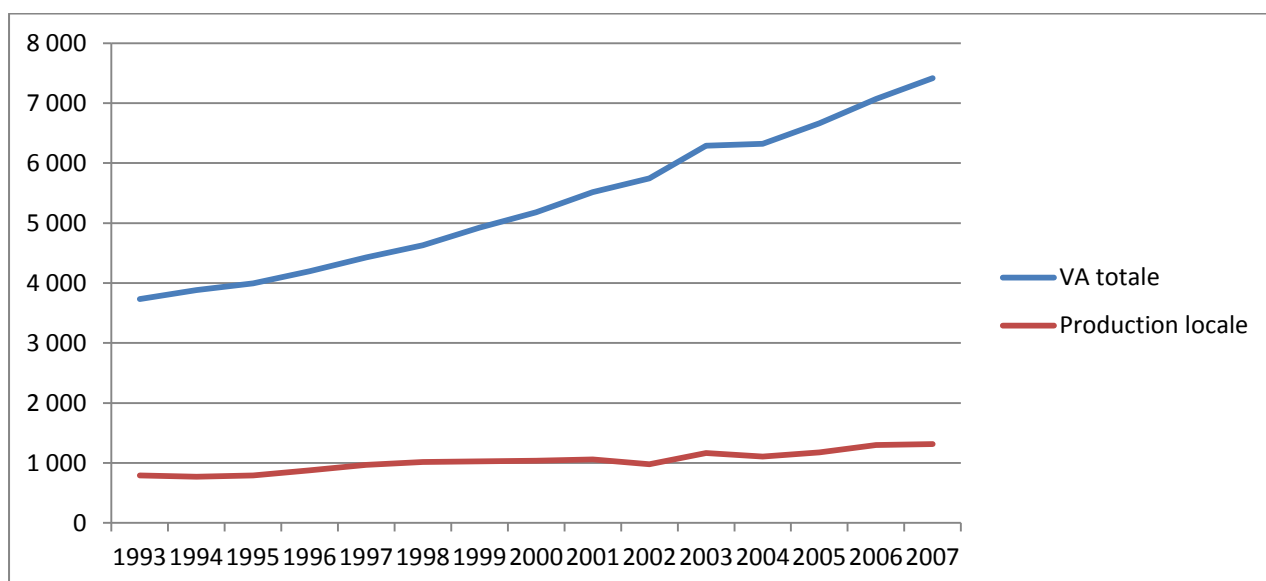
(construction, commerce, transport) ainsi que les évolutions plus irrégulières et limitées d'autres secteurs (agriculture, IAA, industries des biens manufacturés).

Le graphique 2 illustre une caractéristique forte de l'économie guadeloupéenne : d'une part, la croissance continue de la valeur ajoutée totale et d'autre part, la stabilité et la faiblesse du poids relatif de l'ensemble de la production locale dans la valeur ajoutée totale.

Graphique 1. Evolution de la valeur ajoutée en valeur de 1993 à 2007 (en millions d'euros)



Graphique 2. Evolution de la valeur ajoutée de la production locale en valeur de 1993 à 2007 (en millions d'euros)



De manière plus précise, en examinant les estimations de la contribution des composantes de la production locale à la richesse produite par l'ensemble de l'économie (Tableau 2-3), il convient de relever les constats suivants :

- la part de la production locale se situe à un niveau relativement modeste de 21% (et 9% hors construction) au début des années 1990 et a même régressé au cours des années suivantes, atteignant 18% depuis 2005 ;
- hors construction, la production locale regroupe des filières qui ont une contribution relativement limitée dans la création de richesses régionales alors qu'ailleurs, dans des économies de taille comparables à la Guadeloupe, même si l'on retrouve le phénomène de tertiairisation, certaines de ces filières font montre d'un dynamisme et d'un poids macroéconomique largement significatif ; c'est le cas de la branche IAA qui ne contribue qu'à hauteur de 1% de la valeur ajoutée alors qu'elle dispose de potentiels sérieux ; c'est également le cas de la filière énergie qui a les opportunités pour se développer et même connaître des débouchés à l'exportation ; comme autre exemple l'industrie de la gestion des déchets qui connaît un développement dans un grand nombre de régions européennes et d'ailleurs pour représenter jusqu'à 2 à 3% de la valeur ajoutée totale de l'industrie, du notamment à la pénalisation de plus en plus grande des circuits traditionnels d'élimination, occupe une place marginale dans l'industrie guadeloupéenne, avec des activités privées dans la collecte de déchets et le recyclage (ferraille, le papier/carton, le plastique ou la gestion de déchets organiques) qui sont très faiblement représentées.

Tableau 3-3. Contribution des secteurs dans la valeur ajoutée totale en %

	1993	1996	1999	2002	2005	2006	2007
Ensemble des branches	100	100	100	100	100	100	100
Production locale	21	21	21	17	18	18	18
agriculture	5	4	4	3	3	3	3
IAA	2	2	2	1	1	1	1
industrie des biens manufacturés	3	4	4	4	4	4	3
dont : biens de consommation	1	1	1	1	1	1	1
biens d'équipement	1	1	1	1	1	1	1
biens intermédiaires	2	2	2	2	2	2	2
énergie	1	1	1	1	0	1	1
construction	10	11	9	8	9	10	9
commerce	19	16	15	16	14	13	13
transports	4	5	4	4	4	4	4
services	60	61	64	67	70	69	70

Sources des données : INSEE

Tableau 3-4. Contribution des secteurs dans la valeur ajoutée totale en % (suite)

	1970	1980	1993	2003	2007
Ensemble des branches			100	100	100
agriculture			4,91	3,74	3,25
IAA			1,78	1,47	1,33
industrie manufacturés			3,34	3,64	3,42
dont : biens de conso.			1,01	0,93	0,82
biens d'équipement			0,67	0,96	0,97
biens intermédiaires			1,66	1,74	1,62
énergie			1,36	0,64	0,58
construction			9,85	9,02	9,14
commerce			18,69	16,62	13,29
transports			4,46	3,67	3,68
services			60,19	65,05	69,96
dont : éducatif, santé et admin			30,38	32,27	34,27

Sources des données : INSEE

Tableau 3-5. Contribution des secteurs dans la valeur ajoutée totale de la production locale (%)

	1993	1996	1999	2002	2005	2006	2007
Production locale	100	100	100	100	100	100	100
agriculture	23	17	20	20	18	15	18
IAA	8	7	8	8	8	7	8
Industrie des biens manufacturés	16	17	21	22	21	20	19
dont : biens de consommation	5	5	6	6	5	5	5
biens d'équipement	3	3	4	6	6	6	5
biens intermédiaires	8	9	11	10	10	9	9
énergie	6	6	5	4	3	3	3
construction	46	53	45	46	51	55	52

Sources des données : INSEE

- les performances négatives du secteur de l'agriculture s'expliquent en grande partie par la régression de la filière banane dont le poids dans la valeur ajoutée a été divisé par 3, passant de 0,9% en 1993 à 0,3% en 2007 ;

Il est également pertinent de préciser le poids de chaque filière dans la valeur ajoutée générée par la production locale. La branche « industries des biens de consommation⁶ » qui regroupe 1031 établissements dont 53 de plus de 6 salariés pèse pour 5% des richesses créées par la production locale tandis que les industries des biens d'équipement et des biens intermédiaires⁷ ont des

⁶ Les industries de biens de consommation (habillement cuir ; édition, imprimerie et reproduction ; pharmacie, parfumerie et entretien ; industries des équipements du foyer) recouvrent des activités dont le débouché "naturel" est la consommation finale des ménages (définition Insee).

⁷ Les industries des biens intermédiaires (industries des produits minéraux ; textile ; bois et papier ; chimie, caoutchouc plastiques ; métallurgie et transformation des métaux ; composants électriques et électroniques) recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens (définition Insee).

contributions respectives de 6% et 9% en 2007. Au total, l'industrie représente à peine 20% de la production générée par les établissements du tissu productif local.

Ces chiffres de l'évolution contemporaine de la structure de la valeur ajoutée font clairement ressortir la tendance d'accroissement de la tertiarisation de l'économie guadeloupéenne. Si cette mutation du système productif est à l'image des grandes évolutions observées dans les pays développés et émergents, il reste qu'elle se caractérise en Guadeloupe par une domination du secteur tertiaire qui se situe dans des proportions bien plus élevées. Au cours de ces années 2000 et 2010, cette tertiarisation est synonyme de recul des autres secteurs, en particulier l'industrie et le secteur primaire. Aussi, là où les activités de production dans les filières diverses sont sous dimensionnées, c'est là où se créent des entreprises du commerce impliquées dans les importations et leur maintien à un niveau aussi élevé en Guadeloupe. En effet, il convient d'admettre que le tissu productif ne reflète pas les potentialités du territoire qui est marqué par des handicaps et contraintes structurelles mais qui dispose tout de même de nombreux savoir-faire et ressources qui méritent d'être exploitées dans le cadre de la création d'activité. C'est vrai dans le secteur de l'agro-transformation des fruits et légumes qui peut s'élargir. C'est une réalité dans l'industrie des souvenirs qui peut se reposer sur le développement de filières de fabrication de dizaines de produits à inventer en exploitant le patrimoine culturel (exemples : tambours ka de différents formats ; autres instruments traditionnels de musique ; masque du carnaval ; portes-clé ; vêtements ; gadgets divers ; etc.). Il est également juste de penser que des opportunités existent pour voir l'émergence d'une offre de produits dans les autres filières des industries culturelles (exemples : vidéo ; bandes dessinées ; dessins animés ; etc.).

II. Les indicateurs comptables

Les données de la production et de la valeur ajoutée ne suffisent pas pour rendre compte des performances du tissu économique. Derrières ces données interviennent en effet les opérations de distribution des revenus entre les acteurs qui peuvent révéler des différences propres à chacune des branches. Le calcul de quelques ratios à partir du tableau 3-5 permet de mettre en lumière quelques aspects de cette répartition et quelques enseignements complémentaires sur les performances du tissu économique de la Guadeloupe.

Le taux de valeur ajoutée

Il est défini comme le rapport de la valeur ajoutée à la valeur de la production est une mesure de la contribution de la filière à la valeur de la production. Les pourcentages calculés varient amplement d'une branche à l'autre : ils sont de plus de 62% pour les sous-secteurs de l'agriculture, de près de 100% pour la pêche et atteignent des niveaux de l'ordre de 28% à 34% pour les activités industrielles.

Interprétée pour une entreprise comme sa capacité à développer elle-même son activité, sans faire appel à l'extérieur, il est intéressant de souligner toute l'importance actuelle de ces activités agricoles comme socles de la dynamique économique de la Guadeloupe, appréhendée sous l'angle de ses potentialités à accroître ses résultats de création de richesses économiques.

Le taux de marge

Il correspond au rapport de l'excédent brut d'exploitation⁸ à la valeur ajoutée. Indicateur important pour l'analyse des performances des entreprises, il permet de mesurer la part de la valeur ajoutée qui n'est pas utilisée pour rémunérer le travail des salariés et payer les impôts sur les produits nets des subventions.

Les valeurs calculées en 2007 mettent également en exergue de grandes disparités entre les ensembles d'établissements associés aux sous-secteurs d'activités en Guadeloupe. Au sein des activités de la production locale, les niveaux les plus élevés apparaissent aussi dans les sous-secteurs du primaire et sont également supérieurs à ceux de certaines filières du tertiaires (commerce ; transports ; services aux entreprises ; hôtels et restaurants).

La part du personnel dans la valeur ajoutée

Elle peut être mesurée par le ratio « charge de personnel / valeur ajoutée » qui reflète donc la rémunération du facteur « travail ». Si elle est faible (et si elle diminue), on peut imaginer que la productivité est élevée (s'améliore). Puisque la valeur ajoutée se partage entre « rémunérations des salariés » et excédent brut d'exploitation, on peut donc estimer ce ratio par le rapport « rémunérations des salariés / valeur ajoutée ».

A l'inverse des taux de marge, les données du tableau 3-6 font ressortir des parts des frais de personnel des établissements employeurs qui sont importants dans les sous-secteurs de l'industrie.

⁸ L'excédent brut d'exploitation est le solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salaires, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation (Insee).

Tableau 3-6. Synthèse par branches en Guadeloupe en 2007. Comptes en base 95 (Prix courant/milliers d'euros).

	Prod. des branches	Conso. Inter.	Valeur Ajoutée	Rémun. salariés	Salaires bruts	Coti.Soc. effect.	Subv. sur prod.	EBE	VA / Prod.	EBE / VA	Cot.Soc.eff / Sal.bruts
Ensemble des branches	13 500 673	6 083 440	7 417 233	4 263 606	3 254 682	783 580	-87 077	2 952 783	0,549	0,398	0,241
Banane	31 908	10 689	21 219	6 394	5 298	1 096		14 825	0,665	0,699	0,207
Canne à sucre	53 851	18 040	35 811	15 183	12 541	2 642		20 628	0,665	0,576	0,211
Autre agriculture et sylviculture	180 773	67 870	112 903	29 089	24 092	4 997	7 935	69 643	0,625	0,617	0,172
Pêche	72 197	1 294	70 903	901	766	135	-28	69 936	0,982	0,986	0,176
Sucre, rhum et autres alcools	81 836	55 021	26 815	20 774	17 023	3 751	-11 926	13 766	0,328	0,513	0,220
Autres IAA	209 025	137 209	71 816	48 775	41 145	7 630	-4 806	22 353	0,344	0,311	0,185
Industrie des biens de consommation	190 850	129 384	61 466	43 845	36 033	7 812	-1 166	15 698	0,322	0,255	0,217
Industrie des biens d'équipement	260 265	187 792	72 473	48 692	40 101	8 591	-4 116	22 772	0,278	0,314	0,214
Industrie des biens intermédiaires	417 941	298 286	119 655	72 468	58 316	14 152	-5 163	44 429	0,286	0,371	0,243
Energie	343 584	300 485	43 099	98 196	64 943	33 253	-517	-79 236	0,125	-1,838	0,512
Construction	1 297 468	619 483	677 985	269 530	212 542	56 988	-20 827	406 885	0,523	0,600	0,268
Commerce	1 960 439	974 158	986 281	589 353	463 804	125 549	-7 900	341 417	0,503	0,346	0,271
Transports	825 850	552 936	272 914	148 696	114 598	33 679	-2 036	114 748	0,330	0,420	0,294
Activités financières	531 860	177 138	354 722	141 632	102 541	39 091		204 629	0,667	0,577	0,381
Activités immobilières	1 240 576	338 013	902 563	39 422	30 540	8 856	-1 574	841 834	0,728	0,933	0,290
Services aux entreprises	1 639 894	659 004	980 890	469 713	366 936	102 777	-9 135	481 697	1,488	0,491	0,280
Hôtels et restaurants	601 761	356 780	244 981	146 758	124 782	21 976	-4 864	86 808	0,407	0,354	0,176
Autres services aux particuliers	339 935	176 325	163 610	67 109	53 289	12 586	-7 468	97 113	0,481	0,594	0,236
Education, santé et action sociale	2 046 632	379 034	1 667 598	1 216 094	898 192	179 067	-1 696	423 878	0,815	0,254	0,199
Administrations	1 174 028	299 418	874 610	790 982	587 200	118 952	-11 790	84 041	0,745	0,096	0,203
Branche d'unité fictive		345 081	-345 081					-345 081		1,000	

Sources : Insee, Comptes définitifs des Antilles-Guyane

Section II. Le poids économique à travers l'emploi

A la fin de l'année 2008, la population des personnes en situation d'emploi s'élève à 109201 avec une répartition entre 7727 non salariés et 101474 salariés dont les quatre cinquièmes exercent leur emploi dans le secteur tertiaire.

Avec un effectif de 7702 salariés industriels, la Guadeloupe se positionne comme l'un des départements français dont la part des emplois industriels est la plus faible.

S'agissant de l'ensemble des salariés occupant un emploi rattaché au tissu de la production locale, l'effectif global incluant la construction se chiffre à 14269.

Vis-à-vis de la structure de la valeur ajoutée, la répartition sectorielle des emplois présente quelques décalages. En effet, même si les filières des activités productives occupent chacune un faible pourcentage de salariés parmi les 101474 salariés guadeloupéens, on constate que certaines filières se révèle plus riche en emplois que d'autres dont les contributions à la richesse créée sont plus élevées. Ainsi, le secteur de l'industrie manufacturière procure 5896 emplois (5,8%), devant la construction qui n'offre que 4826 (4,76%).

Les données du tableau 2-7 indiquent avec plus de précision la configuration de l'emploi industriel. Trois sous-secteurs réunissent à eux seuls près de 70% des salariés de l'industrie manufacturière en Guadeloupe, ce qui illustre une concentration assez importante du tissu industriel :

- l'industrie de « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » se positionne au premier plan, avec 2283 salariés sur un total de 5896 ;
- la filière « Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements » qui procure un total de 970 emplois ;
- la filière « Travail du bois, industries du papier et imprimerie » qui rassemble des entreprises artisanales et 817 salariés.

Tableau 3-7. Emploi par secteur d'activité

	Au 31 décembre 2008 (p)	
	Guadeloupe	Guadeloupe / France (en %)
Salariés	101 474	0,4
Agriculture	1 741	0,7
Industrie	7 702	0,2
Construction	4 826	0,3
Tertiaire	87205	0,5
Non salariés	7 727	0,3
Total	109 201	0,4

Source : Insee, estimations régionales et départementales d'emploi. p : données provisoires.

Tableau 3-8. Emploi salarié par secteur d'activité détaillé (en nombre)

	Au 31 décembre 2008 (p)	
	Guadeloupe	en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 741	1,72
Industries extractives	171	0,17
Industrie manufacturière	5 896	5,81
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 283	2,25
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	86	0,08
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	817	0,81
Cokéfaction et raffinage	0	0,00
Industrie chimique	326	0,32
Industrie pharmaceutique	7	0,01
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	449	0,44
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	970	0,96
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	139	0,14
Fabrication d'équipements électriques	79	0,08
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	103	0,10
Fabrication de matériels de transport	40	0,04
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	597	0,59
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	723	0,71
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	912	0,90
Construction	4 826	4,76
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11 482	11,32
Transports et entreposage	4 909	4,84
Hébergement et restauration	3 521	3,47
Information et communication	1 823	1,80
Édition, audiovisuel et diffusion	553	0,54
Télécommunications	925	0,91
Activités informatiques et services d'information	345	0,34
Activités financières et d'assurance	2 720	2,68
Activités immobilières	576	0,57
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 183	2,15
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	1 576	1,55
Recherche-développement scientifique	379	0,37
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	228	0,22
Activités de services administratifs et de soutien	7 053	6,95
Administration publique	21 526	21,21

Enseignement	10 783	10,63
Santé humaine et action sociale	14 186	13,98
Activités pour la santé humaine	7 808	7,69
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	6 378	6,29
Arts, spectacles et activités récréatives	986	0,97
Autres activités de services	3 937	3,88
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	1 520	1,50

Source : Insee, estimations d'emploi localisées. p : données provisoires.

Hors administration, le classement des dix principaux secteurs de l'ensemble de l'économie est reproduit dans le tableau 2-8. Les activités productives y figurent seulement par l'intermédiaire des secteurs « construction », « fabrication d'autres produits industriels » et « Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ».

Tableau 3-9. Les dix principaux secteurs d'activité au 31/12/2008 (1)

Secteur d'activité (2)	Poids du secteur dans l'emploi salarié		Taux de variation annuel moyen de l'emploi salarié 2003-2008		Poids des effectifs salariés des 10 plus grands établissements (3)	
	Région	France	Région	France	Région	France
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	11,3	12,6	-4,3	0,4	8,5	4,3
Activités scientif. et techn. ; services adm. et de soutien	9,1	11,7	-1,0	1,4	12,2	7,2
Autres activités de services	6,3	5,8	-0,5	2,2	14,7	9,3
Transports et entreposage	4,8	5,7	-0,9	0,1	26,4	17,5
Construction	4,8	6,2	1,4	3,1	9,9	4,7
Hébergement et restauration	3,5	3,7	-7,6	1,6	24,0	4,7
Fabrication d'autres produits industriels	3,2	7,0	-0,2	-2,7	13,8	11,2
Activités financières et d'assurance	2,7	3,4	1,1	1,3	30,1	16,4
Fabric. denrées alim., boissons et prod. à base tabac	2,2	2,3	1,3	-1,2	36,8	18,1
Information et communication	1,8	2,9	-3,3	1,6	53,8	14,0

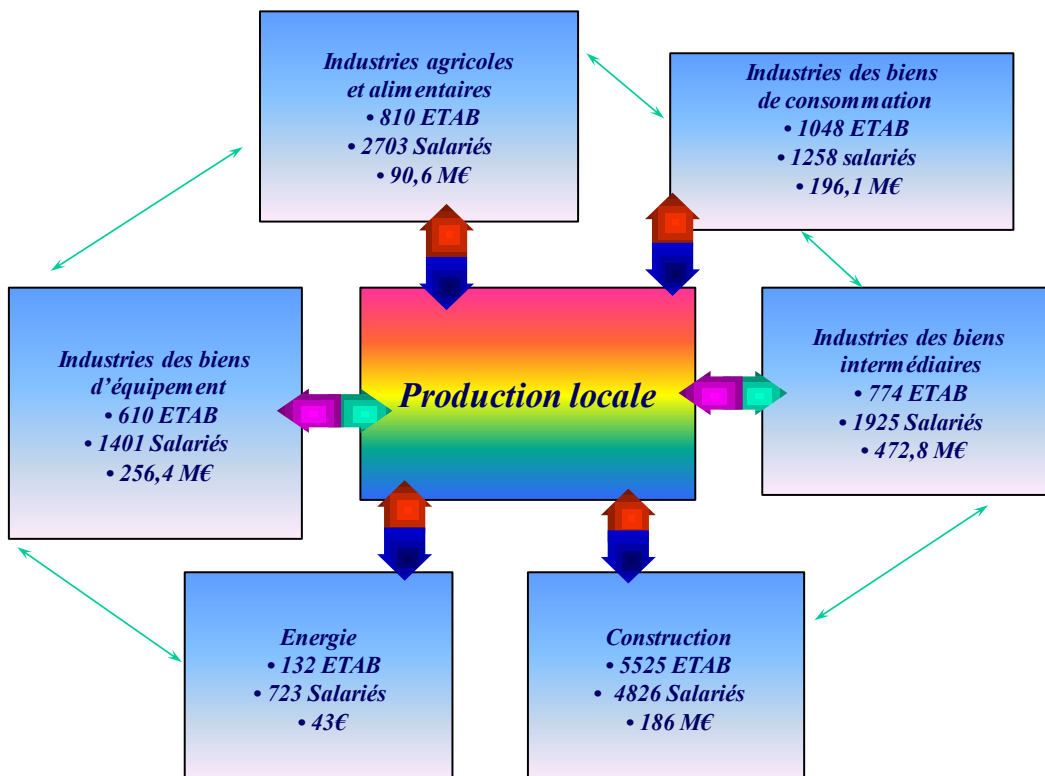
(1) Hors secteurs principalement non marchands.

(2) Les secteurs d'activité sont décrits en A17, nomenclature agrégée associée à la NAF révision 2.

(3) Au 31.12.2007, hors Défense et intérim.

Source : Insee - Estimations d'emploi localisé, Clap

Une schématisation des composantes de la production locale



Annexe 1

Tableau A1-1. Indicateurs pour les comparaisons départementales des tissus productifs

	Sup	Pop	PIB	PIB_Hab	Taux_Chom	Emp_Agr	Emp_Cons	Emp_Ind
Ain	5 762	581 355	12 861	22 850	5,2	2,7	8,1	24,9
Aisne	7 369	538 790	10 689	19 908	10,9	4,2	7,2	17,1
Allier	7 340	342 807	7 380	21 489	7,9	5,4	6,9	17,9
Alpes_HP	6 925	157 965	3 243	21 135	9,0	5,2	9,2	10,5
Hautes-Alpes	5 549	134 205	3 366	25 872	7,0	4,2	9,3	4,7
Alpes-Maritimes	4 299	1 084 428	29 618	27 723	7,9	0,8	7,3	7,8
Ardèche	5 529	311 452	5 952	19 537	8,6	4,6	8,3	20,5
Ardennes	5 229	284 197	5 796	20 263	11,0	4,4	6,8	23,4
Ariège	4 890	150 201	2 880	19 782	9,5	4,9	8,2	17,6
Aube	6 004	301 327	7 205	24 089	8,6	5,8	7,3	19,0
Aude	6 139	349 237	6 974	20 595	10,5	6,8	8,3	7,4
Aveyron	8 735	275 889	6 051	22 191	5,0	10,2	8,5	15,6
Bouches-Rhône	5 087	1 966 005	53 678	27 818	11,0	1,0	6,3	10,2
Calvados	5 548	678 303	15 890	23 724	8,0	3,2	7,1	14,3
Cantal	5 726	148 737	2 943	19 652	5,4	12,0	9,2	11,0
Charente	5 956	351 581	8 224	23 736	8,3	6,0	7,2	20,2
Charente-Maritime	6 864	611 714	12 463	20 919	8,9	6,0	8,6	11,2
Cher	7 235	313 251	7 008	22 272	7,6	4,5	6,8	18,3
Corrèze	5 857	242 896	5 477	22 842	5,6	5,4	7,9	15,3
Corse-du-Sud	4 014	140 953	3 197	23 783	7,9	2,3	11,8	5,7
Haute-Corse	4 666	162 013	2 937	18 685	8,9	5,1	12,0	6,0
Côte-d'Or	8 763	521 608	14 534	28 139	6,5	3,6	6,8	14,1
Côtes-d'Armor	6 878	581 570	12 046	21 179	6,6	7,5	8,5	14,3
Creuse	5 565	123 907	2 280	18 475	6,9	12,1	7,1	11,1
Dordogne	9 060	409 388	7 635	18 953	7,9	6,5	9,4	13,8
Doubs	5 234	522 685	13 232	25 700	7,6	2,2	6,2	22,7
Drôme	6 530	478 069	11 925	25 574	9,1	4,1	7,7	19,1
Eure	6 040	577 087	11 863	20 986	8,0	2,7	7,8	22,3
Eure-et-Loir	5 880	423 559	9 144	21 769	7,0	3,2	7,4	20,6
Finistère	6 733	890 509	21 221	24 094	7,3	5,2	6,9	13,9
Gard	5 853	694 323	13 972	20 589	11,8	3,7	8,6	11,5
Haute-Garonne	6 309	1 217 344	35 119	29 869	8,5	1,1	6,9	11,8
Gers	6 257	185 266	3 576	19 791	5,6	12,8	8,0	11,1
Gironde	10 000	1 421 276	38 045	27 452	8,3	3,5	7,0	10,2
Hérault	6 224	1 019 798	22 840	22 999	11,9	2,6	7,7	6,8
Ille-et-Vilaine	6 775	967 588	26 117	27 788	6,0	3,2	7,0	14,7
Indre	6 791	232 004	4 811	20 667	6,7	5,7	7,1	18,7
Indre-et-Loire	6 127	585 406	14 187	24 531	6,9	2,8	7,8	14,9
Isère	7 431	1 188 660	30 669	26 355	6,9	1,4	6,8	18,8
Jura	4 999	260 740	5 786	22 515	6,9	4,1	7,3	24,1

Landes	9 243	373 142	8 194	22 749	7,4	6,0	7,9	16,0
Loir-et-Cher	6 343	326 599	7 322	22 575	6,7	4,7	8,2	19,2
Loire	4 781	742 076	16 406	22 160	7,8	2,2	7,6	20,2
Haute-Loire	4 977	221 834	4 255	19 460	6,8	6,9	8,3	22,0
Loire-Atlantique	6 815	1 255 871	33 493	27 310	7,1	2,2	7,4	13,7
Loiret	6 775	650 769	18 449	28 681	6,5	2,2	7,2	17,8
Lot	5 217	172 796	3 564	21 101	7,1	8,0	8,6	14,7
Lot-et-Garonne	5 361	326 399	6 685	20 825	8,2	7,5	7,6	13,2
Lozère	5 167	76 973	1 599	20 889	4,5	10,7	8,5	8,6
Maine-et-Loire	7 166	774 823	17 378	22 743	7,0	5,5	7,7	18,5
Manche	5 938	496 937	10 706	21 767	7,1	6,3	8,7	17,6
Marne	8 162	566 010	16 616	29 369	7,4	6,6	6,1	15,0
Haute-Marne	6 211	186 470	4 026	21 388	7,9	4,7	6,1	21,8
Mayenne	5 175	302 983	7 065	23 713	4,8	7,7	7,5	23,0
Meurthe-Moselle	5 246	729 768	17 056	23 540	7,8	1,4	6,5	12,9
Meuse	6 211	194 218	3 919	20 236	8,9	6,7	7,0	17,3
Morbihan	6 823	710 034	15 401	22 283	7,2	4,4	8,6	16,5
Moselle	6 216	1 042 230	23 452	22 643	8,1	1,3	7,1	17,8
Nièvre	6 817	220 653	4 398	19 769	7,3	5,7	7,2	15,8
Nord	5 743	2 564 959	60 440	23 567	11,3	1,1	6,0	15,3
Oise	5 860	799 725	17 921	22 656	7,5	2,0	6,8	19,8
Orne	6 103	292 282	6 119	20 885	7,3	6,8	7,9	21,1
Pas-de-Calais	6 671	1 459 531	27 368	18 841	11,2	2,4	7,4	16,5
Puy-de-Dôme	7 970	628 485	16 123	25 921	7,4	3,0	6,8	17,7
Pyr.-Atlantiques	7 645	647 420	16 181	25 518	7,0	4,2	7,7	13,7
Hautes-Pyrénées	4 464	229 079	5 154	22 664	8,6	4,5	7,2	12,1
Pyr.-Orientales	4 116	441 387	8 750	20 393	11,2	3,8	8,7	6,6
Bas-Rhin	4 755	1 091 015	28 829	26 815	6,6	1,3	6,5	18,3
Haut-Rhin	3 525	746 072	17 571	23 927	7,8	1,8	7,0	21,4
Rhône	3 249	1 690 498	56 950	34 257	7,4	0,9	6,1	13,9
Haute-Saône	5 360	238 548	4 489	19 070	7,3	4,8	7,6	22,4
Saône-et-Loire	8 575	553 968	12 112	22 061	7,1	4,8	7,0	20,3
Sarthe	6 206	559 587	13 399	24 283	7,1	3,3	7,0	20,3
Savoie	6 028	408 842	11 837	29 532	6,1	1,7	7,8	12,7
Haute-Savoie	4 388	716 277	18 624	26 935	5,6	1,6	7,9	18,5
Paris	105	2 211 297	164 214	75 439	8,4	0,1	1,8	4,5
Seine-Maritime	6 278	1 248 580	33 058	26 583	8,8	1,7	7,4	17,3
Seine-et-Marne	5 915	1 303 702	29 755	23 480	6,1	1,0	7,2	11,9
Yvelines	2 284	1 406 053	42 485	30 507	5,9	0,4	6,8	15,4
Deux-Sèvres	5 999	365 059	8 957	24 984	5,8	5,6	7,5	16,6
Somme	6 170	568 086	12 692	22 513	9,6	3,7	5,9	18,3
Tarn	5 758	371 738	7 302	20 081	9,4	5,4	7,5	14,8
Tarn-et-Garonne	3 718	235 915	4 680	20 773	9,5	7,6	8,1	11,2
Var	5 973	1 001 408	22 428	22 915	10,0	2,2	8,3	6,6

Vaucluse	3 567	538 902	12 377	23 280	9,9	4,4	7,8	10,2
Vendée	7 016	616 906	13 927	23 500	5,8	5,2	9,5	23,5
Vienne	6 990	424 354	9 669	23 190	6,9	3,7	6,6	14,5
Haute-Vienne	5 520	373 940	8 645	23 619	6,9	3,5	6,8	14,5
Vosges	5 874	380 145	8 298	21 830	8,8	3,0	7,8	24,0
Yonne	7 427	342 359	7 537	22 198	7,3	5,0	7,2	18,1
Territoire-Belfort	609	141 958	3 380	23 982	9,2	0,7	5,5	20,2
Essonne	1 804	1 205 850	31 883	26 718	5,6	0,4	7,1	10,7
Hauts-de-Seine	176	1 549 619	111 975	73 277	6,9	0,0	4,1	10,4
Seine-Saint-Denis	236	1 506 466	40 676	27 420	10,5	0,0	7,2	9,6
Val-de-Marne	245	1 310 876	37 816	29 250	7,4	0,1	7,4	7,2
Val-d'Oise	1 246	1 165 397	29 705	25 765	8,0	0,3	6,7	9,6
Guadeloupe	1 628	401 784				1,7	4,8	7,4
Martinique	1 128	397 693						
Guyane	83 534	219 266						
La Réunion	2 504	808 250						

Tableau A1-1. Indicateurs pour les comparaisons départementales des tissus productifs (suite)

	NB_Etab	Etab_Agr	Etab_Cons	Etab_Ind	MS_Etab	MS_Agr_%	MS_Ind_%
Ain	40 380	13,2	10,9	9,1	4 669	0,7	33,3
Aisne	32 595	19,8	9,1	6,4	3 765	2,0	23,6
Allier	28 822	25,5	7,9	6,1	2 533	1,0	23,5
Alpes_HP	18 567	16,3	9,9	5,5	1 096	2,3	14,5
Hautes-Alpes	19 098	14,5	8,9	4,5	1 069	1,6	6,2
Alpes-Maritimes	120 588	1,8	11,5	4,9	10 407	0,2	10,5
Ardèche	27 856	22,2	10,7	6,7	2 067	1,0	29,1
Ardennes	19 219	21,7	8,4	7,7	2 106	1,0	32,0
Ariège	14 856	20,9	10,7	6,8	976	0,8	24,0
Aube	24 689	26,7	8,3	6,8	2 463	2,5	24,2
Aude	38 216	29,9	9,0	4,6	2 144	2,3	10,9
Aveyron	33 653	33,7	8,4	6,2	2 013	0,9	21,6
Bouches-Rhône	163 589	4,3	9,3	5,4	19 992	0,6	15,0
Calvados	52 699	16,1	9,0	5,5	6 062	1,1	17,7
Cantal	17 987	36,8	7,8	4,8	1 002	1,1	14,8
Charente	30 553	25,1	9,1	6,7	2 796	2,1	28,0
Charente-Maritime	56 684	19,3	10,5	5,7	4 260	2,3	14,9
Cher	22 749	21,8	9,3	6,9	2 410	2,1	26,1
Corrèze	25 041	31,2	8,7	5,9	1 892	1,0	20,4
Corse-du-Sud	17 579	8,0	12,5	4,6	1 242	0,8	6,4
Haute-Corse	19 209	12,8	12,5	5,4	1 151	1,5	6,2
Côte-d'Or	40 752	15,2	8,8	6,0	5 282	1,8	18,3
Côtes-d'Armor	48 686	24,8	9,5	5,5	4 324	2,6	18,8
Creuse	13 612	39,4	8,1	4,7	738	1,6	15,5
Dordogne	41 599	26,4	10,9	6,1	2 746	2,3	18,1
Doubs	34 744	11,4	9,0	7,9	4 930	0,4	29,8
Drôme	44 374	17,6	10,1	6,9	4 420	1,9	26,5
Eure	36 575	15,0	11,4	6,8	4 462	0,9	31,8
Eure-et-Loir	27 825	18,8	9,9	7,1	3 350	0,7	28,2
Finistère	65 003	17,2	9,6	5,8	7 156	2,8	18,5
Gard	60 856	15,2	11,9	5,9	4 831	2,1	18,2
Haute-Garonne	98 604	8,8	10,3	5,2	14 329	0,2	19,4
Gers	26 387	42,9	7,5	4,2	1 176	2,9	14,9
Gironde	120 502	13,3	9,7	5,0	13 942	3,1	14,2
Hérault	102 184	14,2	10,4	4,6	8 467	0,9	8,9
Ille-et-Vilaine	70 414	15,8	8,5	5,5	9 779	0,8	17,7
Indre	19 315	28,7	7,8	6,7	1 710	1,2	25,0
Indre-et-Loire	39 995	14,8	9,4	6,5	5 212	1,0	20,9
Isère	88 112	8,4	11,1	7,1	12 026	0,3	27,6
Jura	20 993	15,4	9,2	9,5	2 045	0,9	31,4

Landes	35 425	23,8	9,5	5,3	2 709	2,2	22,5
Loir-et-Cher	23 835	19,9	10,6	6,9	2 649	1,6	27,2
Loire	56 558	12,8	9,7	8,4	6 349	0,3	25,2
Haute-Loire	22 140	29,4	9,2	7,9	1 475	0,6	28,3
Loire-Atlantique	87 894	9,2	9,4	5,9	13 141	0,8	17,8
Loiret	40 899	12,2	10,3	6,6	6 635	0,9	24,7
Lot	20 867	29,9	9,8	5,8	1 162	1,3	20,1
Lot-et-Garonne	31 387	26,4	9,7	5,9	2 337	3,2	17,3
Lozère	10 428	35,4	8,1	5,5	550	1,1	10,7
Maine-et-Loire	54 200	19,4	8,8	6,5	6 634	3,3	23,8
Manche	42 073	31,4	7,5	5,5	3 667	2,0	25,1
Marne	49 946	33,6	7,1	5,4	5 530	3,4	21,9
Haute-Marne	13 336	21,3	8,0	8,1	1 476	1,2	29,7
Mayenne	25 988	36,1	7,3	6,0	2 567	1,4	28,9
Meurthe-Moselle	41 961	7,3	9,1	7,0	6 164	0,4	17,3
Meuse	13 530	24,5	7,5	7,3	1 281	2,2	24,2
Morbihan	56 275	18,1	10,2	6,1	5 349	1,4	21,5
Moselle	57 224	6,9	10,2	6,8	8 393	0,4	24,7
Nièvre	18 000	26,3	8,2	6,0	1 612	1,5	21,3
Nord	136 751	6,2	7,4	6,1	24 353	0,4	19,9
Oise	43 477	9,8	10,4	6,7	6 567	0,9	26,9
Orne	26 088	32,0	8,2	6,1	2 247	2,0	26,7
Pas-de-Calais	74 543	12,2	8,0	6,0	10 681	0,8	22,3
Puy-de-Dôme	50 751	18,7	8,6	6,4	5 880	0,5	22,9
Pyr.-Atlantiques	67 257	21,1	8,5	5,5	5 585	0,6	20,2
Hautes-Pyrénées	25 368	23,1	8,5	4,9	1 773	0,6	17,3
Pyr.-Orientales	43 302	15,7	10,8	4,5	2 974	1,8	7,6
Bas-Rhin	75 935	9,2	8,0	6,3	11 913	0,5	23,3
Haut-Rhin	48 408	12,6	8,1	6,8	6 837	0,7	29,0
Rhône	140 056	6,6	8,5	6,3	23 086	0,2	19,2
Haute-Saône	16 859	19,2	10,7	7,6	1 592	1,4	30,1
Saône-et-Loire	44 493	23,2	8,9	6,7	4 542	1,1	28,1
Sarthe	35 055	18,7	8,3	6,4	4 816	1,1	26,5
Savoie	48 434	7,4	9,7	5,4	4 077	0,6	18,2
Haute-Savoie	67 426	5,8	10,6	6,3	6 541	0,3	26,5
Paris	426 842	0,2	5,2	4,0	63 979	0,0	5,4
Seine-Maritime	73 023	10,3	7,9	6,3	12 592	0,5	24,5
Seine-et-Marne	73 288	4,7	11,8	6,2	11 607	0,4	16,4
Yvelines	85 700	1,7	9,1	4,8	17 302	0,1	24,9
Deux-Sèvres	27 563	26,3	9,1	5,7	3 228	1,6	19,5
Somme	35 783	18,1	7,9	6,5	4 897	1,4	23,0
Tarn	34 352	23,5	9,7	7,6	2 532	1,3	19,9
Tarn-et-Garonne	22 836	29,7	9,8	5,2	1 545	3,2	17,2
Var	96 116	7,0	12,4	5,2	6 606	1,3	9,0

Vaucluse	54 904	13,8	11,2	5,9	4 509	3,0	14,1
Vendée	47 872	17,3	10,8	6,6	5 093	1,7	28,7
Vienne	30 023	19,5	8,9	6,0	3 676	0,8	19,3
Haute-Vienne	28 689	19,7	9,0	6,3	3 162	0,6	18,8
Vosges	27 053	13,3	11,0	8,7	3 099	0,9	30,6
Yonne	25 460	20,0	9,7	7,0	2 669	2,0	24,0
Territoire-Belfort	7 817	5,9	10,2	7,6	1 359	0,1	29,4
Essonne	65 978	1,7	11,7	5,2	13 255	0,1	13,5
Hauts-de-Seine	122 775	0,2	6,2	4,3	42 737	0,0	13,1
Seine-Saint-Denis	88 569	0,1	14,1	5,7	16 898	0,0	12,7
Val-de-Marne	77 443	0,2	10,5	4,6	15 476	0,0	9,7
Val-d'Oise	61 433	1,3	12,6	5,7	11 923	0,1	14,1
Guadeloupe	54 038	16,2	11,7	6,3	3 008	1,0	7,0
Martinique	12 810	9,8	13,3	9,6	1 348	0,6	8,9
Guyane	49 082	9,6	10,1	6,5	3 304	2,1	8,0
La Réunion	59 932	12,2	10,6	6,6	5 629	1,0	7,7